

Tableaux d'introduction
Veillez fournir des détails sur le présent rapport

Partie contractante	République du Bénin
Correspondant national	
Nom complet de l'institution:	<i>Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme</i>
Nom et titre de l'administrateur responsable:	<i>Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme</i>
Adresse:	<i>01 B.P. 3621 COTONOU 01</i>
Téléphone:	<i>(229) 31 55 96</i>
Fax:	<i>(229) 31 50 81</i>
Courrier électronique:	<i><u>mehucab@intnet.bj</u></i>
Administrateur responsable du rapport national (si différent du premier)	
Nom et titre de l'administrateur responsable:	<i>OWOLABI K. Lucien, Coordonnateur National du Projet de Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Diversité Biologique</i>
Adresse:	<i>Projet Stratégie Nationale Diversité Biologique 01 B.P. 5882 COTONOU</i>
Téléphone:	<i>(229) 31 66 47</i>
Fax:	<i>(229) 31 66 47</i>
Courrier électronique:	<i>Luck@firstnet.bj</i>
Signature	
Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:	
Date de soumission:	

Veillez donner des informations sommaires sur les types d'intervenants qui ont participé activement à la préparation de ce rapport ainsi que sur le matériel utilisé à cette occasion.

La mission du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique relève des attributions du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Pour accomplir efficacement cette tâche, il a été mis sur pied quatre groupes thématiques à composition non limitée dont :

- le groupe conservation ;
- le groupe utilisation durable et biosécurité ;
- le groupe partage équitable éducation et sensibilisation.

Les différents groupes comportent des représentants de toutes les catégories sociales. L'animation des groupes se fait sous la conduite des personnes bien avisées de la Convention, et tous les groupes sont sous la supervision du Coordonnateur National du projet de la Stratégie Nationale et Plan d'Action de Conservation de la Diversité Biologique.

Aussi, le Projet de Stratégie Nationale et Plan d'Action de Conservation de la Diversité Biologique est-il assisté d'un Comité Directeur et d'un Comité de Planification

La rédaction de ce deuxième Rapport National de la Diversité Biologique a été la synthèse des réalités du terrain et donc le fruit d'une contribution respective de tous les intervenants dans le secteur combien complexe de la Diversité Biologique.

Il a l'avantage d'être produit sur la base des éléments des stratégies sectorielles existantes, des informations venant des auteurs ou acteurs, des actions menées et avec l'expertise des participants de tous ordres ainsi que des personnes ressources.

C'est donc un travail d'ensemble qui a été enfin validé par le Comité de Planification du Projet de Stratégie Nationale et Plan d'Action de Conservation de la Diversité Biologique élargi aux représentants des structures spécialisées telles que le Comité National de Développement Durable (CNDD) ; le Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD) ; Le Projet de communication Nationale sur les Changements Climatiques (PCNCC) ; le Projet Ozone ; le Projet de Lutte contre la Désertification. Cf liste des participants.

Membre du Comité Directeur de la Stratégie Nationale de la Diversité Biologique

1. OWOLABI K. Lucien, Ingénieur Eaux et Forêts, Coordonnateur National Principal ;
2. WORO Laurent, Consultant Indépendant, Personne Ressource ;
3. IDOHOU Léontine, Membre Comité directeur du Projet Biodiversité (Représentant les femmes) ;
4. AITCHEDJI Richard, Membre Comité de Planification du Projet Biodiversité, Représentant ONG Bénin Bio ;
5. ADJADEME Aristide, Ingénieur Eaux et Forêts, Représentant Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
6. OGOUNCHI J. Raphaël, Point Focal National Biodiversité ;
7. BOKONON-GANTA Eustache, Coordonnateur National Principal Communication Changement Climatique ;
8. OWOLABI Noël, Projet Biodiversité ;
9. AGBAHOUGBA Georges, Direction Institut National de Recherche Agronomique du Bénin ;
10. VODOUHE Sènan, Direction Projet Biodiversité ;
11. MIDJAHENOU Suzanne, Projet Biodiversité
12. AHOUANSOU Doris, Projet Biodiversité ;
13. OGOUMA Samuel, Ingénieur Eaux Forêts, Personne Ressource ;
14. HACHIMOU Iro, Chargé de Programme au Programme d'Aménagement des Zones Humides ;
15. GBAGUIDI Ludolphe, Directeur de l'Environnement au Ministère de l'environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
16. KODJO Damien, Agence Béninoise de l'Environnement ;
17. IGUE DJINADOU Koubourath Alice, ONG OFEDI (Femmes) ;

18. AGANGLA Gaétan, Centre Béninois de Développement Durable ;
19. SAHOU Jean Jacob, Chargé de Programme Environnement au PNUD Cotonou ;
20. OKETOKOUN Taofiki, Projet Ozone ;
21. CAPO-CHICHI Gontran, Projet de lutte contre la désertification.

Le rapport une fois élaboré a été soumis à une séance de validation au cours de laquelle le nombre des personnes ayant pris part à son élaboration s'est vu élargi à une quarantaine, le mardi 10 juillet 2001.

Veillez fournir des informations pertinentes sur la situation de votre pays afin de faciliter la compréhension des réponses aux questions contenues dans ce rapport

PRESENTATION DU BENIN

1.1. Cadre Physique

1.1.1. Situation géographique

La République du Bénin est située au Sud-Est de la proéminence occidentale du continent africain entre les parallèles 6°30 et 12°30 de latitude Nord et les méridiens 1° et 3°40 de longitude Est. Elle est donc entièrement dans la zone inter-tropicale humide. Le pays couvre une superficie de 112 622 km² et est limité au Nord par le Burkina Faso et la République du Niger, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria et à l'Ouest par la République du Togo.

1.1.2. Climat

Au Bénin, on distingue globalement trois zones climatiques :

- Une zone subéquatoriale dans le Sud (entre 6°30 et 7° N) avec une pluviométrie variant de 900 à 1500 mm par an. Ce climat caractérisé par un fort degré hygrométrique (de l'air) (80 %) est influencé par les courants marins.
- Une zone guinéo-soudanienne au centre (7° à 10° N) avec une pluviométrie moyenne de 1 200 mm par an et une humidité relative de 60 %.
- Une zone soudanienne semi-aride au Nord caractérisée par des pluies annuelles variant de 900 à 1 100 mm, un déficit pluviométrique élevé et une humidité relative de 58 % en moyenne (variation de 60 à 45 % du fait de l'harmattan).

1.1.3. Relief et Sols

Le pays est généralement plat avec une altitude moyenne de 300 à 400 m au-dessus du niveau de la mer et quelques régions accidentées dans le Nord-Ouest où la chaîne de l'Atacora culmine à 800 m d'altitude. Outre le plateau du Sud, on peut signaler au centre quelques plissements granitiques au niveau des collines de Savalou, Dassa-Zoumè et des mamelles de Savé. Le plateau de terre de barre, formé d'argile ferrugineuse, comporte des dépressions marécageuses. Les plaines du fleuve Niger constituent un ensemble très fertile.

Les sols sont d'une gamme variée aussi bien dans leur répartition géographique que du point de vue de leur fertilité. Il s'agit globalement des :

- Sols alluviaux hydromorphes et vertisols ;
- Sols faiblement ferralitiques sur terre de barre ;
- Sols minéraux bruts et peu évolués ;
- Sols sableux du cordon littoral.

1.1.4. Végétation

Le couvert végétal est dominé par des savanes arborées et arbustives, des palmeraies et jachères, des îlots de forêts semi-décidues, des galeries forestières et des mangroves.

Ces paysages végétaux sont regroupés en trois grandes catégories :

- La végétation dégradée du Sud-bénin allant de la côte jusqu'à la hauteur de 8°30 N : on y rencontre une mosaïque semi-décidue et des savanes arborées et arbustives. Les zones inondées portent des formations marécageuses et des mangroves là où prédominent les eaux saumâtres. Les palmeraies et les plantations de cocotiers complètent les paysages végétaux de cette catégorie.
- La végétation des régions soudanaises au Nord du bassin sédimentaire et jusqu'à la latitude de Kandi. Le paysage végétal est une savane arborée dominée par Vitellaria paradoxa, Parkia biglobosa, Adansonia digitata, ceiba pentandra, etc. Le long des cours d'eau, se développent des forêts galeries.
- La végétation des bordures soudano-sahéliennes caractérisée par une savane arbustive et arborée avec des épineux et des rôniers. La végétation n'est dense que le long des cours d'eau.

Tous les types de savanes sont rayés de galeries forestières plus ou moins riches en essences soudano-guinéennes comme Syzgium guineense, Pterocarpus santalinoïdes, Dialium guineense, Khaya grandifoliola, khaya senegalensis, etc.

La végétation des collines et des inselbergs abrite une formation saxicole particulière qui varie selon la nature du substratum géologique.

1.1.5. Hydrographie

Le réseau hydrographie du Bénin est constitué de cours d'eau (fleuves, rivières) et plans d'eau (lacs et lagunes). Les principaux fleuves sont :

- Dans la zone-nord : le Mékrou (410 km), l'Alibori (338 km), la Pendjari (380 km) et la Sota (250 km). Il faut y ajouter le fleuve Niger qui sert de frontière Nord au Bénin sur 120 km.
- Dans la zone sud : l'Ouémé (510 km), le Zou (150 km), le Couffo (190 km), l'Okpara (200 km) et le Mono (qui sert de frontière sur 100 km avec le Togo).

Tous ces fleuves ont un régime tropical avec des crues pendant la saison des pluies et l'étiage à la fin du mois d'avril.

Au titre des plans d'eau, il faut retenir principalement :

- Les lacs Nokoué (150 km²), Ahémé (78 km²) et Toho (15 km²) ;
- Les lagunes de Porto-Novo (35 km²), Ouidah (40 km²) et de Grand-Popo (15 km²).

Tous ces plans d'eau qui s'étendent d'Est en Ouest sur toute la côte du Bénin sont réunis par des chenaux au tracé complexe.

La COP a établi des programmes de travail qui répondent à un certain nombre d'articles. Veuillez identifier la priorité relative accordée à chaque thème ainsi que la suffisance des ressources. Ceci permettra de mettre en contexte les informations sur l'application de chaque article. Vous trouvez également d'autres questions sur la mise en oeuvre du programme de travail à la fin de ces directives.

Écosystèmes des eaux intérieures

1. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
2. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	
d) Très limitées	x

Diversité biologique des zones marines et côtières

3. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
4. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	
d) Très limitées	x

Diversité biologique agricole

5. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	

6. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	x
d) Très limitées	

Diversité biologique des forêts

7. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
8. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations ?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	x
d) Très limitées	

Diversité biologique des terres arides et semi-arides

9. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
10. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	x
d) Très limitées	

Autres observations sur les programmes de travail et les priorités

Les eaux intérieures au Bénin sont constituées par les plans et les cours d'eau. La plupart des cours d'eau débouchent dans les lacs et lagunes avec de grandes plaines d'inondation avant de se jeter dans l'Océan Atlantique. La partie méridionale du Bénin (celle située sur la plaine côtière avant le continental terminal) se caractérise par de nombreux plans d'eau de taille variée qui avec leur plaine d'inondation donnent un caractère très humide à cette zone du pays en toute période. L'essentiel des ressources halieutiques du pays y est prélevé et cette zone qui couvre entre 5 à 10% du territoire abrite 25 à 50% de la population totale du pays et fait l'objet de grande préoccupation par la mise en œuvre d'un programme de valorisation et de conservation de sa diversité biologique dit Programme d'Aménagement des Zones Humides (PAZH). Le reste des eaux intérieures réparties sur 90 à 95% du territoire n'a pas encore fait l'objet d'une prospection approfondie.

L'agriculture fait l'objet d'une grande attention de la population active du pays. Grâce aux partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux) beaucoup d'actions ont été entreprises pour améliorer la productivité agricole. De plus, l'engagement politique au plus haut niveau reste très forte et suscite la mise en chantier de divers projets pour la diversification des cultures vivrières et surtout commerciales.

Il y a sensibilité des autorités politique et de plus en plus des populations sur les questions relatives à l'utilisation et à la conservation des ressources forestières. L'engagement politique au plus au niveau quant à la gestion durable de la diversité biologique des forêts a rendu une mobilisation importante de ressources de la part des bailleurs de fonds pour cette fin. Beaucoup de projets concernant les parcs nationaux et les forêts classées ont été exécutés grâce à l'appui financier des coopérations allemande et française, du Fonds Africain de Développement, du PNUE, du FEM (GEF) etc.

Le zones sud-ouest (département Couffo et Mono) et nord sont sujettes au phénomène de semi-aridité et d'aridité. La partie septentrionale abritant des grandes réserves d'importance de biodiversité (parcs nationaux) a fait l'objet d'une attention particulière. Il y a divers financement pour les aires protégées et pour développer des projets spécifiques de lutte contre la désertification.

Article 5 Coopération

11. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
12. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
				d) Très limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Le Bénin a signé (ou adhéré à) plusieurs accords ou conventions internationaux dont entre autres : RAMSAR, CITES, BONN, etc.</p> <p>Les autres accords régionaux sont intervenus entre le Bénin et certains pays limitrophes (Niger, Burkina Faso) pour la gestion de certains écosystèmes frontaliers (Parc W). Mention est faite aussi de l'accord Quadri partite entre le Bhutan a Costa Rica, les Pays-Bas et le Bénin qui met l'accent sur la conservation et la valorisation des ressources de la Diversité Biologique.</p> <p>Du fait des ressources financières et des capacités limitées, peu d'actions ont été entreprises dans les domaines de la Biotechnologie (formation et transfert de technologie) et de l'accès ou gestion des ressources génétiques. Les Banques de gènes sont inexistantes et les dispositions réglementaires et législatives sont déficientes ou inadaptées pour une application correcte des objectifs de CDB.</p> <p>Toutefois, la Stratégie et le Plan d'Action en cours d'élaboration prévoit une révision du cadre législatif et institutionnel (actuellement inadapté) dans la perspective de la décentralisation à venir.</p> <p>Dans le cadre l'accord quadripartite précité, la coopération néerlandaise a financé divers secteurs d'intérêts relatif à la biodiversité : le PAZH pour les zones humides du sud-bénin, le Projet flore du Bénin pour l'inventaire des ressources floristiques et la construction d'un herbier national... La coopération internationale est aussi très agissante avec l'appui financier de l'Union Européenne (U.E.) et de la Banque Mondiale pour plusieurs activités notamment dans le secteur agricole.</p> <p>Le Bénin a adhéré, par le biais du PAZH, à l'organisation « Wet land international ». Le Bénin est aussi membre du Réseau SAFROGEN qui s'occupe des questions relatives à la gestion des ressources génétiques fostières en Afrique sud-Saharienne.</p> <p>Etant membre de l'IPGRI et de l'IITA, le Bénin bénéficie de l'assistance de ces institutions pour (le développement ou) la mise en œuvre de son Programme National sur les ressources phytogénétiques.</p> <p>Grâce aux coopérations bilatérales françaises (AFD) et allemande (GTZ), le Bénin a développé divers programmes pour la gestion durable des Bassins-versants. D'autres actions ont été initiées en collaboration avec le Togo puis avec les Pays-Bas.</p>					

13. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) coopération bilatérale (précisez ci-dessous)	x
b) programmes internationaux (précisez ci-dessous)	
c) accords internationaux (précisez ci-dessous)	

Décision IV/4. Etat et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options pour leur conservation et leur utilisation durable

14. Votre pays a-t-il mis en place une coopération efficace, par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux, pour la gestion durable de bassins versants, des bassins de captation et des bassins fluviaux transfrontaliers, ainsi que des espèces migratrices?	
a) non	
c) oui - de façon limitée	x
d) oui - de façon importante	
d) pas applicable	

Décision IV/15. Relations entre la CBD et les Conventions relatives à la biodiversité, les accords internationaux, les institutions et les processus correspondants

15. Votre pays a-t-il développé des méthodes de gestion pour les zones transfrontières protégées?	
a) non	
b) oui - de façon limitée	x
c) oui - de façon importante	
d) pas applicable	

Décision V/21. Coopération avec d'autres Organismes

16. Votre pays a-t-il mis en place une collaboration efficace avec l'Année internationale de l'observation de la diversité biologique de DIVERSITAS, et a-t-il assuré une complémentarité avec l'initiative que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique prévoient d'entreprendre afin de promouvoir le savoir scientifique et la sensibilisation du public au rôle crucial de la biodiversité pour le développement durable?	
a) non	
b) non - dans une moindre mesure	x
c) oui- dans une large mesure	

Décision V/27. Contribution de la Convention sur la diversité biologique à l'étude décennale sur les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

17. Votre pays prévoit-il de souligner et de mettre l'accent sur les questions de diversité biologique dans le cadre de sa contribution à l'étude décennale des progrès accomplis depuis le Sommet de la Terre?	
a) non	
b) oui	x

Autres observations sur l'application de cet article

Dans le but en place un dispositif de suivi des programmes et activités découlant des décisions du Sommet de la Terre, le Bénin vient de mettre en place une structure de suivi, d'évaluation et d'orientation (**Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD)**) des progrès accomplis dans tous les domaines. Les activités de cette structure contribueront sans aucun doute à l'étude décennale des progrès accomplis depuis le Sommet de la Terre.

Article 6 Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable

18. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
19. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Le bilan des actions entreprises depuis le Sommet de Rio est positif quand bien même il reste beaucoup à faire. En effet, l'environnement élevé au rang de préoccupations et priorités nationales est traduit dans les faits par : la création d'un ministère chargé de l'Environnement. La rédaction du Plan d'Action environnemental (PAE) qui a débouché sur la création de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE, la rédaction de l'Agenda 21 National, l'adoption de la Loi-cadre sur l'environnement qui recommande (ou exige) la réalisation des études impact environnementales (ETE) pour la réalisation de tous les projets de grande envergure, l'élaboration de stratégies sectorielles pour la gestion durable des ressources biologiques, la mise en œuvre du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE).</p> <p>Le Bénin a étroitement collaboré avec la Guinée dans le cadre de l'assistance à la formation des membres du comité directeur et de planification du Projet Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la conservation de la diversité biologique.</p> <p>Le Bénin a pris part à de nombreuses réunions : réunions régionales ou sous régionales préparatoires aux conférences des Parties -sous financement du GEF/PNUD pour la stratégie et le plan d'action.</p>					

20. Quel est le statut de votre stratégie nationale en matière de diversité biologique (6a)?	
a) néant	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) établi ₁	
e) établi et adopté ₂	
f) rapports de mise en oeuvre disponibles	
21. Quel est le statut de votre plan d'action en matière de diversité biologique (6a)?	
a) néant	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) établi ₂	
e) établi et adopté ₂	
f) rapports de mise en oeuvre disponibles	

1/ Veuillez inscrire les informations demandées à la dernière page des présentes lignes indicatrices.

22. Votre plan d'action/stratégie national couvre t-il tous les articles de la Convention (6a)? (6a)?	
a) seulement quelques articles	
b) la plupart des articles	x
b) tous les articles	
23. Votre plan d'action/stratégie national couvre t-il l'intégration d'autres activités sectorielles (6b)?	
a) non	
b) certains secteurs	
c) les principaux secteurs	x
d) tous les secteurs	

Décision II/7 et décision III/9 Examen des Articles 6 et 8

la Convention

24. Des mesures sont-elles prises pour l'échange d'informations et le partage d'expérience sur le processus de planification des mesures nationales avec d'autres Parties contractantes?	
a) peu ou pas de mesure	
b) partage de stratégies, de plans et/ou d'études de cas	x
c) réunions régionales	
25. Tous les plans d'action/stratégies nationaux de votre pays comprennent-ils un élément de coopération internationale?	
a) non	x
b) oui	x
26. Votre plan d'action/stratégie national est-il coordonné avec ceux des pays avoisinants?	
a) non	
b) pourparlers bilatéraux/multilatéraux en cours	x
c) coordination dans certains secteurs/domaines thématiques	
d) entièrement coordonné	
e) non applicable	
27. Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies/plans d'action nationaux?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

Si vous êtes un pays Partie en développement ou une Partie avec une économie en transition	
28. Votre pays a-t-il reçu un appui du mécanisme de financement pour la préparation des stratégies/plans d'action nationaux?	
a) non	
b) oui	x
Dans l'affirmative, quelle a été l'agence d'exécution (PNUD, PNUE ou Banque mondiale)?	

Décisions III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les autres conventions relatives à la biodiversité

29. Est-ce que les correspondants nationaux de la CBD et les autorités compétentes de la Convention de Ramsar, de la Convention de Bonn et de la CITES travaillent à l'application de ces conventions de façon à éviter de faire le travail en double.	
a) non	
b) non - dans une moindre mesure	
c) oui- dans une large mesure	x

Autres observations sur l'application de cet article

RAS

Article 7 Identification et surveillance

30. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	<input checked="" type="checkbox"/>	b) Moyen	<input type="checkbox"/>	c) Faible	<input type="checkbox"/>
31. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes	<input type="checkbox"/>	b) Suffisantes	<input type="checkbox"/>	c) Limitées	<input type="checkbox"/>
				d) Très limitées	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

32. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des espèces (7a)?	
a) activité minimale	<input type="checkbox"/>
b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs	<input checked="" type="checkbox"/>
c) pour une gamme de groupes majeurs	<input type="checkbox"/>
d) pour une gamme complète d'espèces	<input type="checkbox"/>
33. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des écosystèmes (7a)?	
a) activité minimale	<input type="checkbox"/>
b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier	<input checked="" type="checkbox"/>
c) pour les principaux écosystèmes	<input type="checkbox"/>
d) pour une gamme complète d'écosystèmes	<input type="checkbox"/>
34. Votre pays dispose t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau génétique (7a)?	
a) activité minimale	<input type="checkbox"/>
b) programme mineur dans certains secteurs	<input checked="" type="checkbox"/>
c) programme majeur dans certains secteurs	<input type="checkbox"/>
d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents	<input type="checkbox"/>
35. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des espèces (7a)?	
a) activité minimale	<input type="checkbox"/>
b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs	<input checked="" type="checkbox"/>
c) pour une gamme de groupes majeurs	<input type="checkbox"/>
d) pour une gamme complète d'espèces	<input type="checkbox"/>

36. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des écosystèmes (7b)?	
a) activité minimale	
b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier	x
c) pour les principaux écosystèmes	
d) pour une gamme complète d'écosystèmes	
37. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau génétique (7b)?	
a) activité minimale	
b) programme mineur dans certains secteurs	x
c) programme majeur dans certains secteurs	
d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents	
38. Votre pays a-t-il identifié les activités qui ont des incidences néfastes sur la diversité biologique (7c)?	
a) non	
b) première étape d'examen et d'évaluation	x
c) étape avancée d'examen et d'évaluation	
d) examen et évaluation terminés	
e) rapports sur les résultats disponibles	
39. Votre pays surveille-il ces activités et leurs effets (7c)?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	x
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
40. Votre pays coordonne-t-il la collecte et la gestion d'informations au niveau national (7d)?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	x
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

Décision III/10 Identification, surveillance et évaluation

41. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs nationaux de diversité biologique?	
a) non	X en projet
b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours	
c) indicateurs identifiés (dans ce cas, donnez une description ci-après)	
42. Votre pays applique-t-il des techniques d'évaluation rapide et de télédétection?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	
c) étape avancée d'établissement de programme	x
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
43. Votre pays a-t-il adopté une démarche par étape pour la mise en oeuvre de l'Article 7 en mettant d'abord l'accent sur l'identification des éléments de la diversité biologique (7a) et sur les activités qui ont des effets nocifs sur ces éléments (7c)?	
a) non	
b) pas approprié au contexte national	
c) oui	x
44. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties contractantes dans des projets pilotes de démonstration sur l'application de méthodologies d'évaluation et d'indicateurs?	
a) non	x
b) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)	
45. Votre pays a-t-il préparé et mis à la disposition d'autres Parties contractantes des rapports sur toute expérience d'application de méthodologies d'évaluation?	
a) non	x
b) oui	
46. Votre pays cherche-t-il rendre plus largement disponibles les informations taxonomiques qu'il détient dans ses collections?	
a) pas de collections pertinentes	
b) aucune mesure	
c) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)	x

Décision V/7. Identification, surveillance, évaluation, et indicateurs

47. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec les pays avoisinants en matière d'indicateurs, de surveillance et d'évaluation?	
a) non	
b) coopération limitée	x
c) coopération importante sur certaines questions	
d) coopération importante sur de nombreuses questions	
48. Votre pays a-t-il fourni des études de cas en matière de développement et d'application de programmes d'évaluation, de surveillance, et d'indicateurs?	
a) non	x
b) oui - études fournies au Secrétariat	
c) oui - études fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui - études fournies par d'autres moyens (veuillez préciser)	
49. Votre pays apporte-t-il son aide à d'autres Parties afin de les aider à augmenter leurs capacités à développer des programmes d'indicateurs et de surveillance?	
a) non	x
b) formation	
c) soutien direct	
d) partage d'expérience	
e) autre (Expliquez)	

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Le Bénin est membre des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique et attache un très grand intérêt à cet article et aux décisions associées. De ce fait, diverses actions et activités ont été entreprises malgré les ressources très limitées du pays. Nous avons conscience qu'une nécessité urgente de revoir le cadre institutionnel et législatif afin de l'adopter aux réalités vécues aujourd'hui. Ceci devrait permettre de rompre avec l'irrégularité observée dans le suivi des activités de surveillance de la diversité biologique. Aussi les ressources limitées n'ont-elles pas permis d'entreprendre des activités d'identification des éléments importants de la diversité biologique à l'échelle nationale. Les quelques activités menées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des espèces <ul style="list-style-type: none"> - Le dénombrement mensuel de l'avifaune par le PAZH ; - Le dénombrement des tortues marines par le PAZH ; - L'inscription de deux sites des « Zones humides » du Sud-Bénin sur la liste des sites humides d'importance de RAMSAR ; - L'inventaire des ressources floristiques qui conduira à la création d'un herbier national dont les locaux sont en construction. • Au niveau des ressources génétiques <p>Divers programmes de recherche sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'igname ; - le fonio ;
--

- le sorgho ;
- le manioc.
- Au niveau des espèces endémiques menaces
 - le programme de surveillance sur les tortues marines par le PAZH et l'ONG Nature Tropicale ;
 - le programme de surveillance sur le singe à ventre rouge lancé au début du mois de Mars 2001 par le biais d'un Séminaire international tenu à Cotonou (et organisé l'appui de l'UICN et du CBDD).
- Au niveau des écosystèmes
 - le programme de gestion et de surveillance des Parcs Nationaux (Pendjari et Parc W).

Diverses études a identifi  le Coton (principale culture de rente et g n rant 50 %   90 % des ressources du pays). Comme une activit  d favorable pour la conservation de la diversit  biologique : elle a en effet pour cons quences : la savanisation et la sah lisation des agro-syst mes, pollution des eaux int rieures du fait de la chimisation.

Pour respecter certaines dispositions de la Loi-Cadre sur l'Environnement diverses  tudes d'impacts sur la culture de coton ont  t  commandit es.

Pour la collecte et la gestion de l'information au niveau national le centre d'Echange cr e pour cette fin  labore un Programme d'activit .

Des  tudes en cours pour l'identification des indicateurs nationaux de la diversit  biologique.

Des ressources limit es, la t l d tection est utilis e pour le suivi  cologique des aires prot g es (Parcs nationaux, Zones cin tiques, for ts class es encours d'am nagement.

Une d marche a  t  adopt e pour la mise en oeuvre de l'article 7, mais elle reste confin e   des  cosyst mes ou esp ces pr sentant un int r t particulier. Il est souhaitable de l' tendre et de l'am liorer.

Les instituts de recherche menant des activit s ayant trait   la Taxonomie, au niveau de l'Universit  Nationale du B nin (UNB) et de l'Institut National de Recherches Agronomiques du B nin (INRAB), essayant autant que faire se peut de diffuser les informations recueillies par publications sporadiques. Une am lioration pour des publications soutenues est souhait e.

La coop ration du B nin avec les pays avoisinants reste limit e aux aires prot g es (Parcs Nationaux) contigu s.

Décisions en matière de taxonomie

Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA [en partie]

50. Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins nationaux en matière de taxonomie et/ou organisé des ateliers pour déterminer les priorités du pays dans ce domaine?	
a) non	
b) première étape d'évaluation	x
c) étape avancée d'évaluation	
d) évaluation terminée	
51. Votre pays a-t-il établi un plan d'action national en matière de taxonomie?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) plan d'action mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
52. Votre pays met-il à disposition les ressources appropriées pour améliorer la disponibilité des informations taxonomiques?	
a) non	
b) oui, mais pas suffisamment	x
c) oui, complètement	
53. Votre pays encourage-t-il les occasions de formation et d'emploi à l'échelle bilatérale et multilatérale pour les taxonomistes, en particulier pour ceux qui se spécialisent dans les organismes peu connus?	
a) non	
b) quelques occasions	x
c) de nombreuses occasions	
54. Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays?	
a) non	
b) certains investissements	x
c) d'importants investissements	
55. Votre pays encourage-t-il l'établissement de partenariat entre les institutions taxonomiques dans les pays développés et les pays en développement?	
a) non	
b) oui - politique énoncée	x
c) oui - programme national systématique	
56. Votre pays a-t-il adopté des niveaux quelconques de structure internationalement convenus pour abriter les collections?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) en cours de mise en oeuvre par certaines collections	
d) en cours de mise en oeuvre par toutes les grandes collections	

57. Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie?	
a) non	
b) quelques-uns	x
c) un grand nombre	
58. Votre pays a-t-il rendu compte des mesures adoptées pour renforcer les capacités nationales en matière de taxonomie, pour désigner des centres nationaux de référence, et pour mettre les informations abritées dans les collections à la disposition des pays d'origine?	
a) non	x
b) oui - rapport national précédent	
c) oui - CENTRE D'ÉCHANGE	
d) oui - autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
59. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) oui pour certaines institutions	
d) oui pour toutes les grandes institutions	
60. Votre pays a-t-il aidé les institutions taxonomiques à établir des consortiums pour mener des projets régionaux?	
a) non	x
b) à l'étude	
c) oui - de façon limitée	
d) oui - de façon importante	
61. Votre pays a-t-il accordé une attention particulière au financement international de bourses pour des spécialistes étudiant à l'étranger ou pour attirer des experts internationaux dans des stages nationaux ou régionaux?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui - de façon limitée	x
d) oui - de façon importante	
62. Votre pays a-t-il établi des programmes de recyclage pour permettre à des spécialistes compétents de se réorienter vers des domaines liés à la taxonomie?	
a) non	
b) quelques-uns	x
c) un grand nombre	

Décision V/9. Initiative mondiale en matière de taxonomie: Mise en œuvre et progression des suggestions d'actions

63. Votre pays a-t-il identifié ses besoins d'informations dans le domaine de la taxonomie, et a-t-il évalué sa capacité nationale à y répondre?	
a) non	
b) évaluation de base	x
c) évaluation approfondie	
64. Votre pays a-t-il établi ou regroupé des centres de références taxonomiques?	
a) non	x
b) oui	
65. Votre pays a-t-il travaillé sur le renforcement de ses capacités en matière de recherche taxonomique?	
a) non	x
b) oui	
66. Votre pays a-t-il communiqué au Secrétaire exécutif des informations sur les programmes, projets ou initiatives de projets pilotes dans le cadre de l'Initiative mondiale en matière de Taxonomie?	
a) non	
b) oui	x
67. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour l'Initiative mondiale en matière de taxonomie qui serait en contact avec d'autres correspondants nationaux?	
a) non	x
b) oui	
68. Votre pays a-t-il participé au développement de réseaux régionaux afin de faciliter le partage des informations sur l'Initiative mondiale en matière de taxonomie ?	
a) non	x
b) oui	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie avec une économie en transition -	
69. Votre pays a-t-il fait appel à des ressources par l'intermédiaire du mécanisme financier pour les actions prioritaires identifiées dans cette décision ?	
a) non	x
b) oui, mais sans succès	
c) oui, avec succès	

Autres observations sur l'application de cet article

Une étude d'évaluation des besoins nationaux en matière de taxonomie est en cours et permettra d'élaborer un programme national pour la taxonomie.

Il existe quelques rares occasions de formation dans ce domaine selon les besoins exprimés, mais cela est encore très insuffisant ou l'enjeu que représente cette question.

Des efforts sont consentis pour la mise en place des infrastructures de collections taxonomiques grâce à la coopération néerlandaise. Le Projet FLORE pour l'inventaire floristique avec la mise en place d'un herbier national en est un exemple.

Il existe divers accords de partenariats bilatéraux avec le Royaume Uni, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas, la France.

Il existe aussi des accords bilatéraux de formation en taxonomie avec les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique pour la flore.

Mais en ce qui concerne la faune (poissons) il y a aussi des actions disparates non coordonnées.

Article 8 Conservation in situ [Articles 8h et 8j exclus]

70. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	<input checked="" type="checkbox"/>	b) Moyen	<input type="checkbox"/>	c) Faible	<input type="checkbox"/>
71. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes	<input type="checkbox"/>	b) Suffisantes	<input type="checkbox"/>	c) Limitées	<input checked="" type="checkbox"/>
				d) Très limitées	<input type="checkbox"/>
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

72. Votre pays a-t-il mis sur pied un système de zones protégées visant à conserver la diversité biologique (8a)?	
a) système en cours d'établissement	<input type="checkbox"/>
b) examen national disponible sur la couverture des zones protégées	<input checked="" type="checkbox"/>
c) plan national sur les systèmes de zones protégées mis en place	<input type="checkbox"/>
d) système relativement complet mis en place	<input type="checkbox"/>
73. Existe-t-il des lignes directrices nationales adoptées pour le choix, la création et la gestion des zones protégées (8b)?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) non, en cours de développement	<input type="checkbox"/>
c) oui	<input checked="" type="checkbox"/>
d) oui, à l'étude	<input type="checkbox"/>
74. Votre pays réglemente-t-il ou gère-t-il des ressources biologiques présentant une importance pour la conservation de la diversité biologique, dans le but d'en assurer la conservation et l'utilisation durable (8c)?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) première phase d'établissement	<input type="checkbox"/>
c) phase avancée d'établissement	<input type="checkbox"/>
d) programme ou politique en place	<input checked="" type="checkbox"/>
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	<input type="checkbox"/>

75. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que pour le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel (8d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
76. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel dans les zones adjacentes aux zones protégées (8e)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
77. Votre pays a-t-il pris des mesures pour remettre en état et restaurer les écosystèmes dégradés (8f)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
78. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la reconstitution des espèces menacées (8f)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
79. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer, gérer ou maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la libération d'organismes vivants et modifiés résultant de la biotechnologie (8g)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
80. Votre pays a-t-il essayé d'instaurer les conditions nécessaires pour assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs (8i)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) programme ou politique en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

81. Votre pays a-t-il formulé et maintenu en vigueur les dispositions législatives et autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées (8k)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	x
82. Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner un effet défavorable important sur la diversité biologique (8l)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	
Si vous êtes une Partie pays développé -	
83. Votre pays coopère-t-il à l'octroi d'un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> , notamment aux pays en développement (8m)?	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
84. Votre pays reçoit-il un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> (8m)?	
a) non	
b) oui (dans l'affirmative, veuillez donner des détails ci-après)	x

Décision II/7 Examen des Articles 6 et 8 de la Convention

85. Des mesures sont-elles prises pour partager avec d'autres Parties contractantes l'information et l'expérience relatives à la mise en oeuvre du présent article?	
a) peu de mesures ou aucune	
b) partage de documents et/ou d'études de cas	
c) réunions régionales	x

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Bien avant l'entrée en vigueur de la Convention sur la Diversité Biologique au Bénin (signature et ratification), diverses actions de conservation <i>in situ</i> ont été initiées et sont toujours en cours.</p> <p>Les premières actions de conservation <i>in situ</i> concernent les zones présentant une grande diversité biologique comme les aires protégées des Parcs Nationaux et les zones cynégétiques et adjacentes localisées) pour la plupart dans la partie septentrionale du pays). Ces actions de conservation <i>in situ</i> ont été élargies à d'autres zones géographiques et à d'autres domaines. C'est ainsi que certains domaines forestiers classés, dégradés, ont bénéficié de programmes particuliers de restauration et conservation. Les outils du système d'information géographique (SIG) ont été utilisés pour le renforcement de la surveillance et le suivi écologique de ces zones. Après la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au Bénin, de nouvelles générations de programmes de conservation <i>in situ</i> de la Biodiversité ont vu le jour.</p>
--

C'est le cas entre autres du :

- Programme de restauration, conservation et valorisation de la Biodiversité dans les zones humides du sud-Bénin.
- Programme de conservation du singe à ventre rouge qu'a fait l'objet d'un séminaire international, au début du mois de mars, pour définir les principales actions à mettre en œuvre.

Il est apparu évident que l'arsenal législatif n'est plus compatible avec les tendances actuelles dans le domaine de la conservation de la biodiversité. En effet, il va falloir procéder de façon urgente à une révision des lois existantes par exemple pour la protection des espèces menacées. D'un autre côté, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des réglementations et des structures pour la gestion ou la maîtrise des risques associés à la biotechnologie.

Article 8h Espèces exotiques

86. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé		b) Moyen	x	c) Faible	
87. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	
				d) Très limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

88. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites?	
a) non	
b) seulement les principales espèces, source de préoccupation	x
c) seulement les introductions nouvelles ou récentes	
d) un système complet détecte les nouvelles introductions	
e) un système complet détecte toutes les introductions connues	
89. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) non	
b) seulement les principales espèces source de préoccupation	x
c) la plupart des espèces exotiques ont été évaluées	
90. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	

Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA

91. Votre pays collabore-t-il à l'établissement de projets aux niveaux national, régional, sous-régional et international pour traiter la question des espèces exotiques?	
a) peu de mesures ou aucune	
b) pourparlers en cours sur des projets potentiels	x
c) travaux effectifs d'établissement de nouveaux projets	
92. Votre plan d'action/stratégie national couvre-t-il la question des espèces exotiques?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	

Décision V/8. Espèces exotiques constituant une menace pour les écosystèmes, les habitats et les espèces

93. Votre pays applique t-il les principes directeurs préliminaires visant à prévenir et à atténuer les effets des espèces exotiques dans le cadre d'activités visant à appliquer l'article 8(h) de la Convention, et dans d'autres secteurs?	
a) non	
b) à l'étude	
c) application limitée dans certains secteurs	x
d) application importante dans certains secteurs	
e) application importante dans la plupart des secteurs	
94. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas portant sur des évaluations thématiques?	
a) non	x
b) en préparation	
c) oui	
95. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire Exécutif des commentaires par écrit sur les principes directeurs préliminaires?	
a) non	
b) oui	x
96. Votre pays accorde t-il la priorité au développement et à l'application de plans d'action et de stratégie contres les espèces exotiques envahissantes?	
a) non	
b) oui	x
97. Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris dans l'échange de meilleures pratiques?	
a) non	
b) coopération transfrontalière	
c) coopération régionale	x

d) coopération multilatérale	
98. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays accorde t-il la priorité aux écosystèmes isolés sur le plan géographique ou sur le plan évolutif?	
a) non	x
b) oui	
99. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique ?	
a) non	x
b) oui	
100. Votre pays a-t-il pris des mesures d'éducation, de formation, et de sensibilisation du public efficaces concernant le problème des espèces envahissantes?	
a) non	x
b) quelques initiatives	
c) de nombreuses initiatives	
101. Votre pays met-il à disposition les informations qu'il détient sur les espèces exotiques par l'intermédiaire du Centre d'échange?	
a) non	x
b) quelques informations	
c) toutes les informations disponibles	
d) informations disponibles sur d'autres supports (veuillez préciser)	
102. Votre pays apporte t-il son soutien au Programme mondial sur les espèces envahissantes afin d'accomplir les tâches décrites dans la décision et ses annexes?	
a) non	x
b) soutien limité	
c) soutien important	

Autres observations sur l'application de cet article

Au Bénin, trois principales espèces exotiques ont été identifiées :

- la jacinthe d'eau qui envahit les plans d'eau (cours d'eau et lacs) avec pour conséquences la diminution des stocks halieutiques ;
- la cochenille farineuse qui attaque les fruitiers (manguiers, orangers) et les cultures vivrières principalement les feuilles des manioc, avec pour conséquence la baisse de la production ;
- le chromolena odorata espèce exotique envahissante spécifique des domaines forestiers.

Diverses mesures (lutte biologique, contrôles aux frontières, etc.) sont prises pour leur éradication sans donner de résultats très concluants.

Dans le cadre des mesures prises pour l'éradication des espèces exotiques des actions sont aussi initiées au niveau sous-régional : initiatives du secrétariat de la CEDEAO et de l'IITA pour la lutte contre la jacinthe d'eau. Le Bénin à travers diverses structures spécialisées ou concernées participe à des rencontres internationales traitant de ces questions.

Article 8j Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

103. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?							
a) Elevé	<input checked="" type="checkbox"/>	b) Moyen	<input type="checkbox"/>	c) Faible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
104. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?							
a) Bonnes	<input type="checkbox"/>	b) Suffisantes	<input type="checkbox"/>	c) Limitées	<input checked="" type="checkbox"/>	d) Très limitées	<input type="checkbox"/>
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources							
RAS							

105. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) certaines mesures en place	<input checked="" type="checkbox"/>
c) mesures potentielles à l'étude	<input type="checkbox"/>
d) mesures complètes mises en place	<input type="checkbox"/>
106. Votre pays oeuvre t-il à encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) première étape de mise en oeuvre	<input checked="" type="checkbox"/>
c) étape avancée de mise en oeuvre	<input type="checkbox"/>
d) programme ou politique en place	<input type="checkbox"/>

Décision III/4 et Décision IV/9. Mise en oeuvre de l'Article 8 j

107. Votre pays a-t-il établi une législation nationale et des stratégies correspondantes pour la mise en oeuvre de l'Article 8 j)?	
a) non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) première étape d'établissement	<input type="checkbox"/>
c) étape avancée d'établissement	<input type="checkbox"/>
d) législation ou autres mesures en place	<input type="checkbox"/>

108. Votre pays a-t-il fourni de l'information sur la mise en oeuvre de l'Article 8j à d'autres Parties contractantes par des moyens tels que les rapports nationaux?	
a) non	
b) oui - rapport national précédent	x
c) oui - CENTRE D'ÉCHANGE	x
d) oui - autres moyens (Veuillez donner des détails ci-après)	
109. Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif concernant les mesures prises pour développer et mettre en oeuvre des dispositions de la Convention relatives aux communautés autochtones et locales?	
a) non	x
b) oui	
110. Votre pays participe-t-il aux travaux des groupes de travail et des réunions appropriées?	
a) aucun	
b) quelques-uns	x
c) tous	
111. Votre pays facilite-t-il la participation active de représentants des communautés autochtones et locales à ces groupes de travail et à ces réunions?	
a) non	x
b) oui	

Décision V/16. Article 8(j) et dispositions connexes

112. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit dans l'annexe de la décision et identifié la façon dont il faudrait appliquer ces tâches dans le contexte national?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)	
113. Votre pays a-t-il intégré ces tâches dans ses programmes permanents en tenant compte des opportunités de coopération identifiées?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui - dans une moindre mesure	x
d) oui - dans une large mesure	
114. Votre pays prend t-il entièrement en compte les instruments, principes directeurs, codes, et autres activités pertinentes existant dans l'application du programme de travail?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui - dans une moindre mesure	x
d) oui - dans une large mesure	

115. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier adéquat à la mise en œuvre du programme de travail?	
a) non	x
b) pas adapté au contexte national	
c) oui - dans une moindre mesure	
d) oui - dans une large mesure	
116. Votre pays a-t-il complètement intégré des femmes ou des groupes de femmes dans les activités entreprises pour mettre en oeuvre le programme de travail contenu dans l'annexe de la décision et toute autre activité pertinente de la Convention?	
a) non	
b) oui	x
117. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la participation active des communautés autochtones et locales dans l'application de la Convention ?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui - dans une moindre mesure	
d) oui - dans une large mesure	x
118. Votre pays a-t-il fourni des études de cas sur les méthodes et les approches concernant la préservation et le partage des connaissances traditionnelles, et le contrôle de ces informations par les communautés autochtones et locales?	
a) non	x
b) pas pertinent	
c) oui - fournies au Secrétariat	
d) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
e) oui - par d'autres moyens (veuillez préciser)	
119. Votre pays partage t-il des informations ou des expériences sur la législation nationale ou toute autre mesure afin de sauvegarder les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui - avec certains pays	x
e) oui - par d'autres moyens (veuillez préciser)	
120. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la préservation des pratiques, des innovations et des connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales?	
a) non	X en projet
b) pas pertinent	
c) quelques mesures	
d) de nombreuses mesures	

121. Votre pays, en collaboration avec les communautés autochtones et locales, a-t-il soutenu le développement de registres des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques de ces dernières?	
a) non	X en projet
b) pas pertinent	
c) développement en cours	
d) registre établi	
122. Des représentants des organisations des communautés autochtones et locales ont-ils participé, au sein de votre délégation officielle, aux réunions organisées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ?	
a) pas pertinent	
b) par opportun	
c) oui	x
123. Votre pays assiste-t-il le Secrétariat afin d'utiliser pleinement le mécanisme du Centre d'échange dans le but de coopérer étroitement avec les communautés autochtones et locales afin d'explorer les moyens qui leur permettraient de prendre des décisions éclairées en matière de diffusion des connaissances traditionnelles?	
a) non	X en projet
b) en l'attente d'information sur la façon de procéder	
c) oui	
124. Votre pays a-t-il identifié des sources de financement pour les activités décrites dans la décision?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) en partie	x
d) entièrement	

Autres observations sur l'application de cet article

<p>La question de l'accès aux ressources génétiques et celle du partage de bénéfices est très sérieusement prise en compte et occupe une place de choix dans l'élaboration de la stratégie et plan d'action pour la conservation de la biodiversité. En effet, le problème de l'accès aux ressources génétiques et le partage de bénéfices associés met en relief la nécessité de la protection des connaissances ou savoirs traditionnels. Vu le rôle que joue les savoirs traditionnels aussi bien pour la conservation de la biodiversité que la santé des populations (médecine traditionnelle), il est prévu la mise en œuvre de diverses actions pour l'application de cet article. Ces actions prendront en compte entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rédaction d'une législation sur l'accès aux ressources génétiques, le partage des bénéfices et la protection des connaissances traditionnelles, - la sensibilisation et la formation des dépositaires de ces connaissances sur la propriété intellectuelle, etc.

Article 9 Conservation ex situ

125. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	<input checked="" type="checkbox"/>	b) Moyen	<input type="checkbox"/>	c) Faible	<input type="checkbox"/>
126. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes	<input type="checkbox"/>	b) Suffisantes	<input type="checkbox"/>	c) Limitées	<input type="checkbox"/>
				d) Très limitées	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

127. Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays (9a)?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) certaines mesures en place	<input checked="" type="checkbox"/>
c) mesures potentielles à l'étude	<input type="checkbox"/>
d) mesures complètes mises en place	<input type="checkbox"/>
128. Votre pays a-t-il adopté des mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique provenant de l'extérieur de votre pays (9a)?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) certaines mesures en place	<input checked="" type="checkbox"/>
c) mesures potentielles à l'étude	<input type="checkbox"/>
d) mesures complètes mises en place	<input type="checkbox"/>
129. Dans l'affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?	
a) non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) oui	<input type="checkbox"/>
130. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires de votre pays (9b)??	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) oui - dans une moindre mesure	<input checked="" type="checkbox"/>
c) oui - dans une large mesure	<input type="checkbox"/>

131. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires d'un autre pays (9b)?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
132. Dans l'affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?	
a) non	
b) oui	x
133. Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions (9c)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
134. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> (9d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
Si vous êtes une Partie pays développé -	
135. Votre pays a-t-il coopéré à l'octroi d'un appui financier et autre pour la conservation <i>ex situ</i> et à la création et au maintien de moyens de conservation <i>ex situ</i> dans les pays en développement (9e) ?	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
136. Votre pays a-t-il reçu un appui financier et autre pour la conservation <i>ex situ</i> et pour la création et le maintien de moyens de conservation <i>ex situ</i> (9e)?	
a) non	X
b) oui	x

Autres observations sur l'application de cet article

Quelques dispositions ou mesures ont été mises en place dans le cadre de la mise en oeuvre de cet article. Toutefois, les actions développées sont rares ou limitées.

Les structures de conservation ex situ des éléments constitutifs de la diversité biologique de notre pays sont limitées aux espèces animales et végétales dans les jardins botaniques et zoologiques.

L'université nationale du Bénin avec l'appui financier de l'UNESCO a créé un jardin botanique et zoologique de plus de 7ha (SANPREBA).

La conservation ex situ des éléments constitutifs de la biodiversité provenant de l'extérieur n'existe que dans le cadre d'entreprises touristiques privées.

En ce qui concerne la conservation ex situ des ressources génétiques provenant des micro-organismes et plantes internes ou externes, des collaborations ont été initiées entre le Bénin et le Nigeria pour l'igname et le Cameroun sur le bananier.

Article 10 Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

137. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
138. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

139. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national (10a)?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) programme ou politique en place	x
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
140. Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique (10b)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	

c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
141. Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable (10c)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	

142. Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie (10d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
143. Votre pays encourage-t-il activement ses pouvoirs publics et son secteur privé à coopérer pour mettre au point des méthodes favorisant l'utilisation durable de la diversité biologique (10e)?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) programme ou politique en place	x
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	

Décision IV/15. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité

144. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations concernant les impacts du tourisme sur la diversité biologique et les efforts pour le gérer efficacement?	
a) non	x
b) oui - rapport national précédent	
c) oui - études de cas	
d) oui- autres moyens (précisez ci-dessous)	
145. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations sur les activités de la Commission sur le développement durable relatives à la biodiversité (les petits Etats insulaires, les océans, les ressources en eau douce, les schémas de production et de consommation)?	
a) non	x
b) oui - rapport national précédent	
c) oui- correspondance	
d) oui- autres moyens (précisez ci-dessous)	

Décision V/24. L'utilisation durable comme problème multisectoriel

146. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ?	
a) non	x
b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours	
c) indicateurs identifiés (Dans l'affirmative, veuillez les décrire ci-dessous)	
147. Votre pays a-t-il apporté son aide à d'autres Parties afin de renforcer leurs capacités d'application de pratiques, de programmes et de politiques de développement durable au niveau régional, national et local, en particulier pour lutter contre la pauvreté?	
a) non	x
b) pas pertinent	
c) dans une moindre mesure	
d) dans une large mesure (Veuillez donner des détails ci-après)	
148. Votre pays a-t-il développé des initiatives afin d'impliquer le secteur privé et les communautés autochtones et locales dans les initiatives entreprises sur le développement durable ainsi que dans les mécanismes qui garantissent que ces populations pourront profiter de l'utilisation durable ?	
a) non	
b) mécanismes à l'étude	x
c) mécanismes en place(Expliquez)	
149. Votre pays a-t-il identifié des domaines de préservation qui pourraient profiter de l'utilisation durable de la diversité biologique, et a-t-il communiqué cette information au Secrétaire exécutif ?	
a) non	x
b) oui	

Décision V/25. Diversité biologique et tourisme

150. Votre pays a-t-il basé ses politiques, ses programmes et ses activités dans le domaine du tourisme durable en fonction d'une évaluation des interconnexions entre le tourisme et la diversité biologique ?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	x
151. Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif sur le tourisme afin de donner des exemples de l'utilisation durable de la biodiversité ?	
a) non	x
b) oui	
152. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale de l'écotourisme ?	

a) non	
b) oui	x
153. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Année internationale de la montagne ?	
a) non	x
b) oui	

154. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens?	
a) non	x
b) oui	
155. Votre pays a-t-il établi des politiques habilitantes et des structures législatives afin de compléter les efforts volontaires afin de mettre en oeuvre efficacement le tourisme durable?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure (Expliquez)	x

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Depuis Rio (avant même la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique), le Bénin a déjà intégré la notion de durabilité dans tous les programmes de développement. C'est dans cette optique par exemple que la Loi-Cadre sur l'environnement exige la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'exécution de projets d'envergure (routes, barrages hydrauliques, installations industrielles, etc.).</p> <p>Du fait des liens entre la conservation de biodiversité et du tourisme, le gouvernement a élaboré une stratégie nationale pour le développement d'un tourisme écologiquement durable. Cette stratégie connue sous le nom de Politique Nationale de Développement du tourisme a été adoptée en 1998. Les sites d'intérêts ont été identifiés et le cadre institutionnel a été complètement reformulé. Toutefois, la limitation des ressources financières handicape l'application efficiente des actions contenues dans ce programme.</p>

Article 11 Mesures d'incitation

156. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
157. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>La procédure d'élaboration de la stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité a permis d'identifier les modes d'exploitation actuelles des ressources biologiques (par ex en agriculture) et la pression démographique comme les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique. L'absence de politiques (l'inaction) pour remédier (mettre en place des actions ou mesures énergétiques) à ces problèmes qui accentue la dégradation (appauvrissement) des ressources biologiques est considérée comme une source de menace grave. Ainsi, les programmes en cours d'exécution (PAZH par ex) et ceux à venir (prévus par la stratégie nationale) ont mis en place et prévoient de mettre en place des mesures d'incitation (développement d'activités alternative ou d'appoint génératrices de revenus, amélioration des systèmes d'exploitation des ressources biologiques, création de fonds d'aides, systèmes de prêts, etc) pour soutenir les activités de restauration, conservation et utilisation écologiquement rationnelle, gestion de la diversité biologique.</p>					

158. Des programmes sont-ils en place pour identifier et assurer l'adoption de mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) programmes en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
159. Ces mesures d'incitation et les programmes les identifiant et assurant leur adoption couvrent-ils toutes les activités sectorielles ?	
a) non	
b) quelques secteurs	
c) la plupart des secteurs importants	
d) tous les secteurs	x

Décision III/18. Mesures d'incitation

160. Votre pays a-t-il examiné les législations et politiques économiques en vigueur afin de recenser les incitations utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et d'en favoriser l'application ?	
a) non	
b) examen en cours	x
c) certaines études ont été terminées	
d) tant que possible	
161. Votre pays a-t-il entrepris d'établir des mécanismes et de démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents, tels que, notamment, les systèmes comptables nationaux et les stratégies d'investissement?	
a) non	
b) Première phase d'identification des mécanismes	x
c) Phase avancée d'identification des mécanismes	
d) Mécanismes en place	
e) Analyse de l'impact des mécanismes disponible	
162. Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé?	
a) non	
b) prévu	x
c) quelques-uns	
d) un grand nombre	
163. Votre pays a-t-il intégré la prise en compte de la diversité biologique aux études d'impact, comme première étape dans la voie de la conception et de l'application des mesures d'incitation?	
a) non	x
b) oui	
164. Votre pays a-t-il partagé son expérience en matière de mesures d'incitation avec d'autres Parties contractantes, et a-t-il mis à la disposition du Secrétariat des études de cas?	
a) non	
b) oui - rapport national précédent	
c) oui - études de cas	
d) oui - autres façons (veuillez donner des détails ci-après)	

Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

165. Votre pays entreprend-il activement de concevoir et d'appliquer des mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mesures en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
166. Votre pays a-t-il identifié les menaces pour la diversité biologique et les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique, incluant les acteurs pertinents, comme étape de la formulation des mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mesures en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
167. Les mesures d'incitation en vigueur tiennent-elles compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques de la diversité biologique?	
a) non	x
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	
168. Votre pays a-t-il élaboré des cadres juridiques et de politique générale pour la conception et l'application de mesures d'incitation?	
a) non	x
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) cadres en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
169. Votre pays mène-t-il des consultations participatives afin de définir des mesures claires et ciblées propres à s'attaquer aux causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) processus en place	
170. Votre pays a-t-il décelé et envisagé d'éliminer les mesures d'incitation ayant des effets pervers?	
a) non	
b) programme de détection en cours	x
c) mesures décelées mais non entièrement neutralisées	
d) mesures décelées et neutralisées	

Décision V/15. Mesures d'incitation

171. Votre pays a-t-il examiné les mesures d'incitation préconisées lors du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques?	
a) non	x
b) oui	
172. Votre pays a-t-il exploré les voies et les moyens par lesquels ces mesures d'incitation pourraient soutenir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans votre pays?	
a) non	x
b) à l'étude	
c) phase de développement préliminaire	
d) phase de développement avancé	
e) informations supplémentaires disponibles	

Autres observations sur l'application de cet article

RAS

Article 12 Recherche et formation

173. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
174. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	
				d) Très limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>La stratégie nationale et plan d'action de conservation de la diversité biologique a prévu un vaste programme d'information et de sensibilisation du public pour une utilisation et une gestion écologiquement rationnelle des ressources biologiques. Deux cibles importantes ont été identifiées pour assurer l'efficacité des actions de sensibilisation à l'endroit du public. Les ONG et les structures locales décentralisées (staff).</p> <p>Ces différentes structures vont bénéficier de programmes de formation sur la sensibilisation du public en matière de conservation et gestion et utilisation durable de la diversité biologique. A leur tour, elles se chargeront de représenter les outils et les informations du niveau du public.</p>					
175. Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable (12a)?					
a) non					
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement				x	
d) programmes en place					
176. Votre pays a-t-il apporté à d'autres Parties un appui à l'éducation et à la formation aux mesures d'identification, de conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs (12a)?					
a) non					
b) oui				x	
177. Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable (12b)?					
a) non					
b) oui - dans une moindre mesure				x	
c) oui - dans une large mesure					
178. Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques (12c)?					
a) non					
b) oui - dans une moindre mesure					
c) oui - dans une large mesure				x	

Si vous êtes une Partie pays développé

179. Votre pays tient-il compte, dans l'exécution des activités ci-dessus, des besoins particuliers des pays en développement?

a) non	
b) oui, si pertinents	

Autres observations sur l'application de cet article

RAS

Article 13 Éducation et sensibilisation du public

180. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
181. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

182. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet (13a), en en assurant la promotion par les médias?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
183. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet (13a), en incluant ces questions dans les programmes d'enseignement?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
184. Votre pays coopère-t-il avec d'autres États et des organisations internationales pour mettre au point des programmes pertinents d'éducation et de sensibilisation du public (13b)?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	

Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

185. Les besoins d'éducation et de sensibilisation du public sont-ils couverts dans le plan d'action/stratégie national?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
186. Votre pays a-t-il alloué des ressources suffisantes à l'utilisation stratégique des outils d'éducation et de communication à chaque stade de la formulation, de l'application et de l'évaluation des politiques?	
a) ressources limitées	x
b) ressources importantes mais pas adéquates	
c) ressources adéquates	
187. Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation?	
a) non	
b) oui	x
188. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la diversité biologique dans les stratégies d'éducation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) oui	x
189. Votre pays a-t-il mis à disposition des études de cas sur l'éducation, la sensibilisation et la participation du public, ou a-t-il essayé de partager les expériences par tout autre moyen?	
a) non	x
b) oui	
190. Votre pays a-t-il illustré et traduit des dispositions de la Convention dans les langues locales afin d'éduquer et de sensibiliser le public sur les secteurs pertinents?	
a) sans objet	
b) à faire	
c) à l'étude	x
d) oui	
191. Votre pays appuie-t-il les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales visant à éduquer et à sensibiliser le public?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	

192. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays a-t-il proposé des projets qui encouragent des mesures permettant l'application de l'Article 13 de la Convention?	
a) non	
b) oui	x

Décision V/17. Education et sensibilisation du public

193. Votre pays soutient-il le renforcement des capacités sur les plans de l'éducation et de la communication de la diversité biologique comme faisant partie d'un plan d'action/stratégie nationale de biodiversité ?	
a) non	
b) soutien limité	
c) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	x

Autres observations sur l'application de cet article

RAS	
-----	--

Article 14 Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets pervers

194. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
195. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

196. Une législation est-elle en place pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique (14 1a))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation en place	x
e) analyse de mise en oeuvre disponible	
197. Ces procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement permettent-elles la participation du public (14(1a))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
198. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique (14(1b))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles	x

199. Votre pays participe-t-il à des consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
200. Votre pays applique-t-il des accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?	
a) non	
b) non, évaluation des options en cours	
c) certains sont appliqués, d'autres sont en cours	x
d) oui	
201. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour informer d'autres États dans le cas d'un danger ou d'un dommage imminent ou grave trouvant son origine sous sa juridiction et menaçant la diversité biologique et susceptible de nuire à celle de ces États (14(1d))?	
a) non	
b) non	
c) première étape d'établissement	
d) étape avancée d'établissement	
e) pas de besoin identifié	x
202. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes propres à prévenir ce danger ou ce dommage ou à en atténuer les effets(14(1d))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles	
e) pas de besoin identifié	x
203. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1 ^e))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) mécanismes en place	
204. Votre pays a-t-il encouragé la coopération internationale en vue d'établir des plans d'urgence communs pour répondre aux activités ou aux événements qui présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1e))?	
a) non	
b) oui	x
c) pas de besoin identifié	

Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

205. Votre pays a-t-il échangé des informations et partagé l'expérience avec d'autres Parties contractantes concernant l'évaluation d'impact sur l'environnement et les mesures correctives et des programmes d'incitation connexes?	
a) non	
b) information fournie au Secrétariat	x
c) information fournie aux autres Parties	
d) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national	
206. Votre pays a-t-il échangé avec d'autres Parties contractantes des informations sur les mesures et les accords portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages infligés à la diversité biologique?	
a) non	
b) information fournie au Secrétariat	
c) information fournie aux autres Parties	x
d) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national	

Décision V/18. Evaluation d'impact, responsabilité et réparation

207. Votre pays a-t-il intégré l'évaluation de l'impact environnemental dans ses programmes thématiques ou dans ceux concernant les espèces exotiques et le tourisme?	
a) non	
b) en partie intégrée	x
c) entièrement intégrée	
208. Lorsque votre pays entreprend des évaluations d'impacts sur l'environnement, traite-t-il l'appauvrissement de la diversité biologique et les aspects socio-économiques, culturels et humains-sanitaires applicables à celle-ci?	
a) non	
b) en partie	
c) complètement	x
209. Lorsque votre pays développe des cadres de travail législatifs et réglementaires, met-il en place des mécanismes qui garantissent que considération des problèmes de diversité biologique dès les premières étapes du processus préliminaire?	
a) non	
b) dans certaines circonstances	x
c) dans toutes les circonstances	
210. Votre pays garantit-il l'engagement de tous les intervenants intéressés et concernés dans une approche participative à tous les stades du processus d'évaluation?	
a) non	
b) oui - dans certaines circonstances	
c) oui - dans tous les cas	x

211. Votre pays a-t-il organisé des réunions d'experts, des groupes de travail, des séminaires et/ou de la formation, des programmes de sensibilisation et d'éducation du public et des programmes d'échange afin de promouvoir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodes, techniques et procédures d'évaluation de l'impact ?	
a) non	
b) certains programmes mis en place	
c) de nombreux programmes mis en place	x
d) approche intégrée afin de développer une expertise	
212. Votre pays a-t-il mené des projets pilotes d'évaluation environnementale de l'impact afin de soutenir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodologies, de techniques et de procédures?	
a) non	x
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	
213. Votre pays utilise t-il des évaluations stratégiques environnementales afin d'estimer, non seulement l'impact des projets individuels, mais aussi leurs effets mondiaux et cumulatifs, et s'assure t-il que les résultats sont appliqués dans les processus de planification et de décision?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x
c) dans une large mesure	
214. Votre pays exige t-il l'inclusion du développement de solutions alternatives, de mesures d'atténuation, et une considération de l'élaboration de mesures de compensation en matière d'évaluation environnementale de l'impact?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	x
215. Les informations nationales sur les pratiques, systèmes, mécanismes et expériences dans le domaine de l'évaluation stratégique environnementale et de l'évaluation de l'impact sont-elles disponibles?	
a) non	
b) oui (Ajoutez une annexe ou résumez)	x

Autres observations sur l'application de cet article

<p>En dehors du « Guide général réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement », l'Agence Béninoise pour l'Environnement a réalisé une série de guides sectoriels, une réalisation d'étude impact sur l'environnement pour des projets touristiques, de construction de routes, d'électrification et d'adduction d'eau.</p> <p>Ces guides sectoriels concernent l'opérationnalisation de la procédure d'évaluation environnementale prévue du titre V du chapitre 1, de l'étude d'impact, de l'audit environnemental, de l'audience publique sur l'environnement, des plans d'urgence et des incitations de la loi cadre sur l'environnement (98-030) adoptée le 30 juillet 1998. Les lignes directrices de ces guides insistent sur l'identification des composantes environnementales généralement touchées et des principaux impacts sur l'environnement ; des mesures d'atténuation généralement appliquées et des programmes de suivi environnemental.</p>
--

Article 15 Accès aux ressources génétiques

216. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
217. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

218. Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties contractantes(15(2))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
219. Y a t-il une compréhension mutuelle ou un accord mis en place entre les différents groupes d'intérêts et l'État sur l'accès aux ressources génétiques (15(4))?	
a) non	x
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	
220. Votre pays dispose-t-il d'un processus de planification à participation ouverte, ou de tout autre mécanisme pour assurer que l'accès aux ressources génétiques est soumis au consentement préalable en connaissance de cause (15(5))?	
a) non	x
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) processus en place	
221. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties contractantes soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties (15(6))?	
a) non	x
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	

222. Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie contractante qui fournit ces ressources (15(7))?	
a) non	x
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures	
a) législatives	
b) administratives	
c) de politique générale	

Décision II/11 et décision III/15. Accès aux ressources génétiques

223. Votre pays a-t-il fourni au Secrétariat des informations sur les législations, les mesures administratives et de politique générale, les processus participatives et les programmes de recherche?	
a) non	x
b) oui, dans le rapport national précédent	
c) oui, dans les études de cas	
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
224. Votre pays a-t-il mis en oeuvre des programmes de renforcement des capacités afin de favoriser l'élaboration et l'application de mesures et de lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?	
a) non	x
b) quelques-uns	
c) un grand nombre	
d) les programmes couvrent tous les besoins identifiés	
e) pas de besoin identifié	
225. Votre pays a-t-il procédé à l'analyse des expériences concernant les mesures et lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?	
a) non	x
b) analyse en cours	
c) analyse terminée	
226. Votre pays collabore-t-il avec toutes les parties intéressées afin d'explorer, de mettre au point et d'appliquer les lignes directrices et les pratiques qui assurent des avantages mutuels aux fournisseurs et aux utilisateurs de ces mesures d'accès?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
227. Votre pays a-t-il recensé les autorités nationales chargées d'accorder l'accès	

aux ressources génétiques?	
a) non	x
b) oui	
228. Votre pays joue-t-il un rôle actif dans les négociations relatives au remaniement de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) oui	x

Décision V/26. Accès aux ressources génétiques

229. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national et une, ou plus d'une autorité nationale compétente responsable des arrangements pour les accès et le partage des ressources ou pour fournir des informations sur ces arrangements?	
a) non	x
b) oui	
c) oui, le Secrétaire exécutif en a été informé	
230. La stratégie nationale de votre pays en matière de biodiversité et de politique législative ou administrative sur l'accès et le partage des ressources contribue-t-elle aux objectifs de conservation et d'utilisation durable?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	x
Parties bénéficiaires de ressources génétiques	
231. Votre pays a-t-il adopté des mesures administratives ou politiques qui soutiennent les efforts accomplis par les pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux articles 15, 16 et 19 de la Convention?	
a) non	
b) autres arrangements prévus	
c) oui	x
232. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties afin de trouver des solutions pratiques et équitables pour soutenir les efforts accomplis par des pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux Articles 15, 16 et 19 de la Convention, et reconnaît-il la complexité de la question, avec une attention particulière pour la quantité de considérations éclairées précédentes?	
a) non	x
b) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
233. Dans son développement de sa législation sur l'accès, votre pays a-t-il pris en compte et permis le développement d'un système multilatéral afin de faciliter l'accès et le partage des ressources dans le contexte de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) législation à l'étude	x
c) oui	

234. Votre pays coordonne t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) processus en cours	x
c) oui	
235. Votre pays a-t-il fourni des informations au Secrétaire exécutif sur les utilisateurs des institutions, le marché des ressources génétiques, les bénéfiques non monétaires, les mécanismes nouveaux ou émergents en matière de partage des ressources, les mesures d'incitation, la clarification de définitions, les systèmes sui generis et les intermédiaires?	
a) non	x
b) quelques informations ont été fournies	
c) de nombreuses informations ont été fournies	
236. Votre pays a t-il soumis au Secrétaire exécutif des informations sur des problèmes particuliers liés au rôle des droits de propriété intellectuelle pour mettre en œuvre l'accès aux arrangements de partage des ressources?	
a) non	x
b) oui	
237. Votre pays a-t-il fourni un renforcement des capacités, un transfert et un développement de technologies afin de maintenir l'utilisation des collections ex situ?	
a) non	x
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	

Autres observations sur l'application de cet article

<p>En ce qui concerne l'application de cet article (15) tout est à faire. Diverses occasions (cours de formation notamment) ont permis de mettre en lumière les déficiences, les enjeux et les défis existant dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et de partage équitable des bénéfiques qui y sont tirés.</p> <p>Il est une impérieuse nécessité de doter notre pays d'un cadre législatif devant réglementer l'accès aux ressources génétiques et la question de partage des bénéfiques associés. Ce cadre législatif permettra de déterminer celui institutionnel et la procédure administrative qui régira l'accès aux ressources génétiques. Parallèlement la mise en œuvre des mesures contenues dans la stratégie nationale en matière de conservation de la biodiversité apportera une solution aux problèmes de renforcement des capacités et des compétences dans les domaines techniques (biotechnologies), commerciaux, juridiques et de gestion.</p> <p>Le vide juridique, administratif et institutionnel qui caractérise notre pays est commun a beaucoup d'autres pays de la sous région ouest africain (tout au moins). Des initiatives en faveur d'actions communautaires (collaboration, harmonisation des législations nationales, etc) sont alors à envisager avec l'appui de diverses institutions internationales et autres organismes indépendants spécialisés dans ces domaines.</p>
--

Article 16 Accès à la technologie et au transfert de technologie

238. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
239. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

240. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties contractantes l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement, et le transfert des dites technologies (16(1))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
241. Votre pays a-t-il connaissance de toutes les initiatives au titre desquelles les technologies pertinentes lui sont transférées à des conditions favorables ou préférentielles (16(2))?	
a) non	x
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	
242. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties contractantes qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues (16(3))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures	
a) législatives?	
b) administratives?	
c) de politique générale?	

243. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement (16(4))?	
a) non	x
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :	
a) législatives?	
b) administratives?	
c) de politique générale?	
244. Votre pays dispose-t-il d'un système national de protection des droits de propriété intellectuelle (16(5))?	
a) non	
b) oui	x
245. Dans l'affirmative, ce système couvre-t-il les ressources biologiques (par exemple, les espèces végétales) d'une façon quelconque?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	

Décision III/17. Droits de propriété intellectuelle

246. Votre pays a-t-il réalisé et communiqué au Secrétariat des études de cas sur les impacts des droits de propriété intellectuelle sur la poursuite des objectifs de la Convention?	
a) non	x
b) quelques-unes	
c) un grand nombre	

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Notre pays n'a pas connaissance des diverses initiatives au titre desquelles les technologies pertinentes lui sont transférées à des conditions favorables ou préférentielles. De plus, il apparaît clairement que l'obstacle majeur pour accéder à la technologie et à son transfert lorsque ce serait possible est l'absence des mesures législatives et cadre institutionnel devant régir l'accès et le partage des ressources génétiques.</p> <p>Le Bénin dispose d'un système national de protection des droits de propriété intellectuelle et est aussi membre de l'organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Ce systèmes national ainsi que celui régional (OAPI) ne couvre pas les ressources biologiques (les espèces végétales par exemple). Toutefois, l'OAPI a enclenché une procédure d'adhésion à la Convention Internationale pour la protection de Obtentions Végétales (UPOV).</p>
--

Article 17 Échange d'informations

247. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
248. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

249. Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'informations provenant de sources disponibles (17(1))?	
a) non	
b) limité par l'absence de ressources	
c) certaines mesures en place	x
d) mesures potentielles à l'étude	
e) mesures complètes mises en place	
Si vous êtes une Partie pays développé -	
250. Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement (17(1))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	
251. Dans l'affirmative, ces mesures incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	

Article 18 Coopération technique et scientifique

252. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	<input checked="" type="checkbox"/>	b) Moyen	<input type="checkbox"/>	c) Faible	<input type="checkbox"/>
253. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes	<input type="checkbox"/>	b) Suffisantes	<input type="checkbox"/>	c) Limitées	<input checked="" type="checkbox"/>
				d) Très limitées	<input type="checkbox"/>
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

254. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique (18(1))?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) certaines mesures en place	<input checked="" type="checkbox"/>
c) mesures potentielles à l'étude	<input type="checkbox"/>
d) mesures complètes mises en place	<input type="checkbox"/>
255. Les mesures prises pour encourager la coopération avec d'autres Parties contractantes pour l'application de la Convention accordent-elles une attention particulière au développement et au renforcement des capacités nationales par le biais de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions (18(2))?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) oui - dans une moindre mesure	<input checked="" type="checkbox"/>
c) oui - dans une large mesure	<input type="checkbox"/>
256. Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération aux fins de l'élaboration et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention (18(4))?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) première étape d'établissement	<input type="checkbox"/>
c) étape avancée d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
d) mécanismes en place	<input type="checkbox"/>

257. Une telle coopération inclut-elle la formation du personnel et l'échange d'experts (18(4))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
258. Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention (18(5))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	

Décision II/3, Décision III/4 et Décision IV/2. Centre d'échange

259. Votre pays collabore-t-il à la mise sur pied et à l'exploitation du Centre d'échange?	
a) non	
b) oui	x
260. Votre pays aide-t-il à renforcer les capacités nationales par l'échange et la diffusion des expériences et des leçons retenues de la mise en oeuvre de la Convention?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
261. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour le centre d'échange?	
a) non	
b) oui	x
262. Votre pays fournit-il des ressources pour la mise sur pied et l'exploitation du Centre d'échange?	
a) non	
b) oui, au niveau national	x
c) oui, au niveau national et international	
263. Votre pays facilite-t-il la tenue d'ateliers et autres réunions d'experts et y participe-t-il, afin de faire progresser la mise sur pied du Centre d'échange au niveau international?	
a) non	
b) participation seulement	x
c) appui et participation à certaines réunions	
264. Votre Centre d'échange est-il opérationnel?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) Dans l'affirmative, donnez des détails	

265. Votre Centre d'échange est-il branché sur Internet?	
a) non	
b) oui	x
266. Votre pays a-t-il établi au niveau national un Comité directeur ou un groupe de travail multi-sectoriel et multidisciplinaire?	
a) non	
b) oui	x

Décision V/14. Coopération technique et scientifique et mécanismes du Centre d'échange (Article 18)

267. Votre pays a-t-il examiné les priorités identifiées dans l'Annexe I à la décision et essayé de les mettre en œuvre ?	
a) non	x
b) examiné mais pas mises en oeuvre	
c) examiné et mises en œuvre si approprié	

Autres observations sur l'application de cet article

RAS	
-----	--

Article 19 Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

268. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
269. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
				d) Très limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

270. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties contractantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche (19(1))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :	
a) législatives?	
b) administratives?	
c) de politique générale?	
271. Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties contractantes, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces (19(2))?	
a) non	x
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	

*Décision IV/3. Questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques.
Décision V/1. Plan de travail du Comité intergouvernemental sur le Protocole de
Carthagène sur la biosécurité.*

272. Votre pays est-il une Partie contractante au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques de biotechnologie?	
a) Non-signataire	x
b) signataire, ratification en cours	
c) instrument de ratification déposé	

Autres observations sur l'application de cet article

RAS

Article 20 Ressources financières

273. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
274. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	
				d) Très limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

275. Votre pays a-t-il fourni un appui et des avantages financiers en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention (20(1))?	
a) non	
b) oui - avantages financiers seulement	
c) oui - appui financier seulement	x
d) oui - appui financier et avantages financiers	
Si vous êtes une Partie pays développé -	
276. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou supplémentaires pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention, ces surcoûts étant convenus entre vous et le mécanisme de financement provisoire(20(2))?	
a) non	
b) oui	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
277. Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles ou supplémentaires vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention (20(2))?	
a) non	X
b) oui	

Si vous êtes une Partie pays développé -	
278. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales (20(3))?	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
279. Votre pays a-t-il utilisé des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales(20 (3))?	
a) non	
b) oui	x

Décision III/6. Ressources financières additionnelles

280. Votre pays veille-t-il à assurer que toutes les institutions de financement (y compris les agences d'assistance bilatérale) s'efforcent de faire en sorte que toutes leurs activités soutiennent davantage la Convention?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
281. Votre pays collabore-t-il à des activités quelconques visant à établir des informations normalisées sur l'appui financier en vue de réaliser les objectifs de la Convention?	
a) non	
b) oui (veuillez joindre des informations)	x

Décision V/11. Ressources financières additionnelles

282. Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de superviser le soutien financier à la biodiversité ?	
a) non	x
b) procédures ont été établies	
c) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
283. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne aux activités nationales de biodiversité sont-ils disponibles?	
a) non	x
b) pas sous un format standard	
c) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
284. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne à d'autres pays en matière de biodiversité sont-ils disponibles?	
a) pas applicable	
b) non	
c) pas sous un format standard	x
d) oui (veuillez donner des détails ci-après)	

Parties pays développés -	
285. Votre pays encourage t-il la mise en oeuvre des objectifs de la Convention dans le cadre de sa politique de financement de ses institutions financières bilatérales, régionales et multilatérales ?	
a) non	
b) oui	
Parties pays en développement -	
286. Votre pays dialogue t-il avec les institutions financières afin de discuter des moyens de soutenir la mise en œuvre des objectifs de la Convention ?	
a) non	
b) oui	x
287. Votre pays a-t-il compilé des informations sur le soutien financier supplémentaire apporté par le secteur privé ?	
a) non	x
b) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
288. Votre pays a-t-il pris en considération les exemptions de taxes dans ses systèmes nationaux de taxes en matière de dons liés à la biodiversité ?	
a) non	x
b) pas approprié au contexte national	
c) exemptions en cours	
d) exemptions en place	

Autres observations sur l'application de cet article

RAS

Article 21 Mécanisme de financement

289. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
290. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
RAS					

291. Votre pays a-t-il œuvré à renforcer les institutions financières existantes afin de fournir des ressources financières pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	X
b) oui	

Décision III/7. Lignes directrices relatives à l'étude de l'efficacité du mécanisme de financement

292. Votre pays a-t-il fourni des informations sur l'expérience acquise dans le cadre d'activités financées par le mécanisme de financement?	
a) pas d'activités	
b) non, même s'il y a des activités	
c) oui, dans le rapport national précédent	
d) oui, dans les études de cas	
e) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	X

Autres observations sur l'application de cet article

292. Au cours de la réunion sous régionale des Points Focaux opérationnels du GEF sur l'évaluation de la mise en œuvre des activités habilitantes par le mécanisme financier du GEF dans les différents Parties.
--

Article 23 La Conférence des Parties

293. Combien de participants de votre pays ont assisté à chaque réunion de la Conférence des Parties?	
a) à COP 1 (Nassau)	2
b) à COP 2 (Jakarta)	2
c) à COP 3 (Buenos Aires)	1
d) à COP 4 (Bratislava)	2
e) à COP 5 (Nairobi)	3

Décision I/6, Décision II/10, Décision III/24 et Décision IV/17. Finances et budget

294. Votre pays a-t-il versé promptement toutes ses contributions au Fonds d'affectation spéciale?	
a) non	
b) oui	X

Décision IV/16 (en partie) Préparatifs pour les réunions de la Conférence des Parties

295. Votre pays a-t-il participé à des réunions régionales avant les réunions de la Conférence des Parties?	
a) non	
b) oui (veuillez indiquer lesquelles)	X
Si vous êtes une Partie pays développé -	
296. Votre pays a-t-il financé des réunions régionales et sous-régionales pour se préparer à la COP, et a-t-il encouragé la participation de pays en développement à de telles réunions?	
a) non	
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	

Décision V/22. Budget pour le programme de travail de l'exercice biennal 2001-2002

297. Votre pays a-t-il payé sa contribution au budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour l'année 2001, et ce, avant le 1er janvier 2001?	
a) oui - en avance	
b) oui - dans les délais indiqués	
c) non - mais a déjà contribué de façon substantielle	
d) pas encore payé	X
298. Votre pays a-t-il volontairement apporté des contributions supplémentaires aux fonds d'affectation spéciale de la Convention?	
a) oui - lors de l'exercice biennal 1999-2000	X
b) oui - lors de l'exercice biennal 2001-2002	
c) prévoit d'en faire lors de l'exercice biennal 2001-2002	
d) non	

Autres observations sur l'application de cet article

RAS

Article 24 Secrétariat

299. Votre pays a-t-il fourni un appui direct au Secrétariat sous forme de personnel détaché, de contribution financière pour des activités du Secrétariat, etc.?	
a) non	
b) oui	X

Autres observations sur l'application de cet article

RAS

Article 25 Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

300. Combien de participants de votre pays ont participé à chaque réunion de l'Organe subsidiaire ?	
a) à SBSTTA I (Paris)	1
b) à SBSTTA II (Montréal)	1
c) à SBSTTA III (Montréal)	1
d) à SBSTTA IV (Montréal)	1
e) à SBSTTA V (Montréal)	1

Autres observations sur l'application de cet article

RAS

Article 26 Rapports

301. Quelle est la situation concernant votre premier rapport national?	
a) Non soumis	
b) Rapport sommaire soumis	
c) Rapport intérimaire/projet soumis	
d) Rapport final soumis	X
Si votre réponse est b), c) ou d), votre rapport a-t-il été soumis:	
Dans les délais initiaux du 1.1.98 (Décision III/9)?	
Dans les délais prolongés du 31.12.98 (Décision IV/14)?	X
A une date ultérieure (Veuillez préciser la date)	

Décision IV/14 Rapports nationaux

302. Toutes les parties prenantes ont-elles participé à la préparation du rapport national?	
a) non	
b) oui	X
303. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que les parties intéressées puissent accéder à son (ses) premier et/ou deuxième rapport(s) national(aux)?	
a) non	
b) oui	X
Dans l'affirmative, indiquez le moyen :	
a) diffusion informelle?	X
b) publication du rapport?	X
c) envoi du rapport sur demande?	X
d) affichage du rapport sur Internet?	

Décision V/19. Rapports nationaux

304. Après avoir obtenu les principes directeurs, votre pays a-t-il volontairement préparé des rapports thématiques détaillés sur un ou plusieurs sujets afin de les étudier en profondeur lors d'une réunion ordinaire des parties?	
a) non	x
b) oui - écosystèmes des forêts	
c) oui - espèces exotiques	
d) oui - accès et partage des avantages	

Autres observations sur l'application de cet article

RAS

Décision V/6. Approche fondée sur les écosystèmes

305. Votre pays applique t-il l'approche fondée sur les écosystèmes en tenant compte des principes directeurs contenus dans l'annexe à la décision V/6?	
a) non	
b) à l'étude	X
c) certains aspects ont été appliqués	
d) fortement appliqués	

306. Votre pays développe t-il des expressions pratiques de l'approche fondée sur les écosystèmes dans ses politiques et législation nationales et la mise en oeuvre d'activités adaptées aux conditions locales, nationales, et régionales, en particulier dans le contexte des activités développées dans les sujets thématiques de la Convention?	
a) non	
b) à l'étude	X
c) certains aspects ont été appliqués	
d) fortement appliqués	
307. Votre pays a-t-il identifié des études de cas et a-t-il mis en oeuvre des projets pilotes qui démontrent l'approche fondée sur les écosystèmes, en utilisant des ateliers et d'autres mécanismes afin de mettre l'accent sur la sensibilisation et le partage d'expérience?	
a) non	
b) études de cas identifiées	X
c) projets pilotes en cours	
d) tenue/planification d'ateliers	
e) informations disponibles par l'intermédiaire du Centre d'échange	

308. Votre pays renforce t-il ses capacités et fournit-il un soutien financier et technique afin de mettre en oeuvre l'approche fondée sur les écosystèmes?	
a) non	X
b) oui, dans le pays	
c) oui, y compris un soutien à d'autres Parties	
309. Votre pays a-t-il soutenu la coopération régionale dans l'application de l'approche fondée sur les écosystèmes à l'étranger?	
a) non	
b) coopération informelle	
c) coopération formelle (Veuillez donner des détails ci-après)	X

Écosystèmes des eaux intérieures

Décision IV/4. État et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options possibles pour leur conservation et leur utilisation durable

310. Votre pays a-t-il inclus des informations sur la diversité biologique des zones humides lorsqu'il a communiqué des informations et des rapports à la CDD, et a-t-il envisagé d'inclure dans les réunions des questions liées à la diversité biologique des eaux, pour donner suite aux recommandations de la CDD?	
a) non	
b) oui	X
311. Votre pays a-t-il inclus des considérations relatives à la diversité biologique des eaux intérieures dans ses travaux avec des organisations, des institutions et des conventions intéressant les eaux intérieures?	
a) non	
b) oui	X
<i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition-</i>	
312. Lorsqu'il demande de l'assistance au FEM pour des projets portant sur les écosystèmes des eaux intérieures, votre pays a-t-il donné la priorité aux éléments suivants : inventorier les zones importantes pour la conservation, élaborer et appliquer des plans intégrés pour les bassins hydrographiques, bassins versants et bassins fluviaux, et faire des recherches sur les phénomènes qui contribuent à l'appauvrissement de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui	X
313. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit à l'annexe 1 à la décision, et établi les priorités d'action nationale pour la mise en oeuvre du programme?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui	X

**Décision V/2. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures
(application de la décision IV/4)**

314. Votre pays soutient-il et/ou participe t-il à l'Initiative intégrée sur les bassins fluviaux ?	
a) non	
b) oui	X
315. Votre pays rassemble t-il des informations sur le statut de la diversité biologique des eaux intérieures ?	
a) non	
b) évaluations en cours	X
c) évaluations terminées	

316. Ces informations sont-elles à la disposition des autres Parties?	
a) non	X
b) oui - informations fournies dans le rapport national	
c) oui - informations fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui - par d'autres moyens (Détaillez ci-après)	
317. Votre pays a-t-il développé des plans nationaux et/ou sectoriels pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures ?	
a) non	
b) oui - plans nationaux seulement	
c) oui - plans nationaux et secteurs majeurs	X
d) oui - plans nationaux et tous les secteurs	
318. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer ses capacités afin de développer et mettre en œuvre ces plans ?	
a) non	
b) oui	X

Décision III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité

319. Vos stratégies nationales, plans d'actions, et programmes pour la conservation de la diversité biologique intègrent-ils complètement la conservation et l'utilisation durable des zones humides, des espèces migratoires et de leurs habitats.	
a) non	
b) oui	X

Observations sur l'application de ces décisions et de ce programme de travail

RAS

Diversité biologique marine et côtière

Décision II/10 et Décision IV/5. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière

320. Votre plan d'action/stratégie national encourage-t-il la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	X
c) oui - dans une large mesure	
321. Votre pays a-t-il établi et/ou renforcé des mécanismes institutionnels, administratifs et législatifs aux fins d'établissement d'une gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?	
a) non	
b) première étape d'établissement	X
c) étape avancée d'établissement	
d) mécanismes en place	
322. Votre pays a-t-il fourni au Secrétaire exécutif avis et informations sur les options futures concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?	
a) non	X
b) oui	
323. Votre pays a-t-il entrepris des projets de démonstration, et/ou échangé des informations à ce sujet, comme exemples pratiques de gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?	
a) non	X
b) oui, dans le rapport national précédent	
c) oui, dans les études de cas	
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
324. Votre pays a-t-il mis en place des programmes pour renforcer et améliorer les connaissances de la structure génétique des populations locales des espèces marines faisant l'objet d'activités d'amélioration et/ou de culture de stocks?	
a) non	X
b) programmes en cours d'établissement	
c) programmes en cours d'établissement pour certaines espèces	
d) programmes en cours de mise en oeuvre pour de nombreuses espèces	
e) pas un problème perceptible	
325. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail indiqué dans une annexe à la décision, et identifié les priorités pour la mise en oeuvre du programme au niveau national?	
a) non	
b) à l'étude	X
c) oui	

Décision V/3. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière(application de la décision IV/5)

326. Votre pays participe t-il au plan de travail sur le blanchiment corallien ?	
a) non	X
b) oui	
c) pas pertinent	
327. Votre pays applique t-il d'autres mesures afin de traiter le problème du blanchiment corallien ?	
a) non	X
b) oui (veuillez fournir des détails ci-après)	
c) pas pertinent	
328. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas sur le phénomène du blanchiment corallien ?	
a) non	X
b) oui	
c) pas pertinent	

Autres observations sur l'application de ces décisions et de ce programme de travail

RAS

Diversité biologique agricole

*Décision III/11 et Décision IV/6. Conservation et utilisation durable
de la diversité biologique agricole.*

329. Votre pays a-t-il identifié et évalué les activités en cours et les instruments existants au niveau national?	
a) non	X
b) première étape d'examen et d'évaluation	
c) étape avancée d'examen et d'évaluation	
d) évaluation terminée	
330. Votre pays a-t-il identifié les problèmes et les questions prioritaires qui doivent être abordés au niveau national?	
a) non	
b) en cours	X
c) oui	
331. Votre pays utilise-t-il des méthodes ou des indicateurs quelconques pour surveiller les impacts créés sur la diversité biologique par les projets de développement agricole, et notamment par l'intensification et l'extensification des systèmes de production?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	X
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mécanismes en place	
332. Votre pays prend-il des mesures pour partager les expériences relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) oui - études de cas	X
c) oui - autres mécanismes (veuillez préciser)	
333. Votre pays a-t-il mené des études de cas sur les deux premières questions identifiées par le SBSTTA, à savoir les agents de pollinisation, les micro-organismes des sols en agriculture et la gestion intégrée du paysage?	
a) non	X
b) oui- des agents de pollinisation	
c) oui - des microorganismes des sols	
d) oui - gestion intégrée du paysage et des systèmes de production	
334. Votre pays établit-il ou améliore-t-il des mécanismes pour renforcer la sensibilisation du public et la compréhension de l'importance de l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mécanismes en place	X

335. Votre pays dispose-t-il de stratégies, de programmes et de plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficace de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mécanismes en place	X
336. Votre pays encourage-t-il la transformation de pratiques agricoles non durables en pratiques de production durables adaptées aux conditions biotiques et abiotiques locales?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	X
c) oui - dans une large mesure	
337. Votre pays encourage-t-il l'application de pratiques agricoles qui non seulement accroissent la productivité, mais arrêtent également la dégradation de la diversité biologique, en plus de la régénérer, la remettre en état, la restaurer et la renforcer?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	X
c) oui - dans une large mesure	
338. Votre pays encourage-t-il l'application de pratiques agricoles qui non seulement accroissent la productivité, mais arrêtent également la dégradation de la diversité biologique, en plus de la régénérer, la remettre en état, la restaurer et la renforcer?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	
339. Votre pays encourage-t-il la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques ?	
a) non	
b) oui	X
340. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties contractantes pour identifier et promouvoir les pratiques agricoles durables et la gestion intégrée du paysage?	
a) non	
b) oui	X

Décision V/5. Diversité biologique agricole: étude de la phase I du programme de travail et adoption d'un programme de travail pluriannuel

341. Votre pays a-t-il étudié le programme de travail joint en annexe à la décision et a-t-il identifié la façon dont il pourrait collaborer à sa mise en oeuvre?	
a) non	X
b) oui	
342. Votre pays encourage t-il la coopération régionale et thématique dans le cadre de son programme de travail sur la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) faible coopération	
c) large coopération	X
d) coopération importante dans tous les domaines	
343. Votre pays fournit-il un soutien financier pour mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) fonds supplémentaires limités	X
c) fonds supplémentaires importants	
Si vous êtes une Partie Pays développé -	
344. Votre pays a-t-il fourni une aide financière pour mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole, en particulier pour le renforcement des capacités et les études de cas dans les pays en développement et dans les pays en transition économique ?	
a) non	
b) oui, dans le cadre de programmes de coopération existants	
c) oui, au moyen de fonds supplémentaires limités	
d) oui, au moyen de fonds supplémentaires importants	
345. Votre pays a-t-il soutenu des actions afin de sensibiliser le public pour encourager les systèmes de production agricole et fermier durables qui maintiennent la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) oui, dans une moindre mesure	X
c) oui, dans une large mesure	
346. Votre pays coordonne t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) processus en cours	
c) oui	X
347. Votre pays est-il une Partie contractante de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international?	
a) non-signataire	
b) signé - ratification en cours	X

c) instrument de ratification déposé	
348. Votre pays soutient-il l'application du Secrétaire exécutif de statut d'observateur du Comité sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce?	
a) non	
b) oui	X (dans une large mesure)
349. Votre pays collabore t-il avec d'autres Parties en matière de conservation et d'utilisation durable des agents de pollinisation?	
a) non	X
b) oui	
350. Votre pays compile t-il des études de cas et des projets pilotes de mise en œuvre applicable à la conservation et à l'utilisation durable des agents de pollinisation?	
a) non	X
b) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)	
351. Des informations sur des évaluations scientifiques applicable aux technologies restreignant l'utilisation génétique ont-elles été fournies par d'autres Parties contractantes ou par l'intermédiaire de médias tels que le Centre d'échange,?	
a) pas applicable	
b) non	X
c) oui - dans le rapport national	
d) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
e) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
352. Votre pays a-t-il pensé à traiter les questions génériques sur les technologies telles que celles restreignant l'utilisation génétique selon des approches nationales et internationales d'utilisation sûre et durable du patrimoine génétique?	
a) non	
b) oui - à l'étude	X
c) oui - mesures en cours	
353. Votre pays a-t-il mené des évaluations scientifiques sur, <u>entre autres</u> , les effets écologiques, sociaux et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	X
b) quelques évaluations	
c) programme majeur d'évaluations	
354. Votre pays a-t-il diffusé les résultats d'évaluations scientifiques sur, <u>entre autres</u> , les effets écologiques, sociaux, et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	X
b) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
c) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
355. Votre pays a-t-il identifié les voies et les moyens de traiter les impacts	

potentiels des technologies restreignant l'utilisation génétique sur la conservation <u>in situ</u> et <u>ex situ</u> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole?	
a) non	X
b) certaines mesures identifiées	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) étude complète terminée	

356. Votre pays a-t-il évalué s'il y a un besoin de règlements efficaces au niveau national en matière de technologies restreignant l'utilisation génétique afin de garantir la sécurité de la santé humaine, de l'environnement, de l'alimentation, et la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	X
b) oui - règlements nécessaires	
c) oui - règlements pas nécessaires (Veuillez fournir des détails ci-après)	
357. Votre pays a-t-il développé ou appliqué ces règlements en tenant compte, <u>entre autres</u> , de la nature et des caractéristiques particulières des variétés et des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	X
b) oui - développées mais pas encore appliquées	
c) oui - développées et appliquées	
358. Les informations sur ces règlements ont-elles été mises à la disposition des Parties contractantes?	
a) non	X
b) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
c) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	

Autres observations sur la mise en oeuvre de ces décisions et programmes de travail

RAS

Diversité biologique des forêts

Décision II/9 et Décision IV/7. Diversité biologique des forêts

359. Votre pays a-t-il inclus des spécialistes de la diversité biologique des forêts dans ses délégations aux réunions du Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts?	
a) non	
b) oui	X
c) pas pertinent	
360. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail présenté en annexe à la décision et déterminé de quelle façon il peut contribuer à sa mise en oeuvre?	
a) non	X
b) à l'étude	
c) oui	
361. Votre pays a-t-il intégré des considérations relatives à la diversité biologique des forêts dans sa participation et sa collaboration avec des organisations, des institutions et des conventions ayant à faire avec la diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	X
362. Votre pays accorde-t-il une priorité élevée à l'affectation de ressources aux activités qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention en matière de diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) oui	Oui
<i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</i>	
363. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays propose t-il des projets qui favorisent la mise en oeuvre du programme de travail?	
a) non	
b) oui	X

Décision V/4. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts

364. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts sont conformes à l'approche fondée sur les écosystèmes?	
a) non	
b) oui	X
365. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts tiennent compte des considérations des résultats de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts ?	
a) non	
b) oui	X

366. Votre pays contribuera t-il aux futurs travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts?	
a) non	
b) oui	X
367. Votre pays a-t-il fourni des informations sur la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) non	
b) oui - soumission d'études de cas	
c) oui - soumission de rapports nationaux thématiques	X
d) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
368. Votre pays a-t-il intégré les programmes nationaux sur les forêts dans ses stratégies de diversité biologique et ses plans d'actions appliquant l'approche fondée sur les écosystèmes et la gestion durable des forêts?	
a) non	
b) oui - dans une large mesure	X
c) oui - dans une moindre mesure	
369. Votre pays a-t-il pris des mesures afin d'assurer la participation du secteur forestier, du secteur privé, des communautés autochtones et locales et des organisations non-gouvernementales pour mettre en œuvre le programme de travail?	
a) non	
b) oui - certains intervenants	
c) oui - tous les intervenants	X
370. Votre pays a-t-il pris des mesures afin de renforcer ses capacités nationales, y compris ses capacités locales, afin de mettre l'accent sur l'efficacité et les fonctions des réseaux de protection des forêts, ainsi que sur les capacités nationales et locales pour appliquer la gestion durable des forêts, y compris leur régénération?	
a) non	
b) quelques programmes couvrent certains besoins	
c) de nombreux programmes couvrent certains besoins	X
d) des programmes couvrent tous les besoins évalués	
e) pas de besoins évalués	
371. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre les propositions d'actions du Forum intergouvernemental sur les forêts et le Groupe intergouvernemental sur les forêts sur l'estimation des biens et des services forestiers?	
a) non	
b) à l'étude	X
c) mesures prises	

Diversité biologique des terres arides et semi-arides

Décision V/23. Options pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des terres non irriguées, méditerranéennes, arides, semi-arides, d'herbage et de savane

372. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail annexé à la décision et a-t-il identifié la façon de le mettre en œuvre?	
a) non	X
b) à l'étude	
c) oui	
373. Votre pays soutient-il d'un point de vue scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail?	
a) non	X
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	
374. Votre pays encourage t-il la coopération entre les pays qui partagent les mêmes biomes afin de procéder à la mise en œuvre régionale et sous-régionale du programme?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	X

Autres observations sur l'application de ces décisions du programme de travail

La Stratégie Nationale en cours d'élaboration est le cadre privilégié qui a permis aux Comités Directeur et de Planification d'aborder quelques-unes des questions précédentes. D'une manière générale, le présent canevas donne l'occasion de prendre en compte les aspects précédemment occultés. Il attire l'attention sur la nécessité d'identifier même les données qui ne paraissent pas évidents à considérer dans les actions antérieures en cours ou futures. En d'autres termes, nombreuses sont les questions qui trouveront leurs réponses dans le document de stratégie nationale en cours d'élaboration.

Décision V/20. Opérations de la Convention

375. Lorsque votre pays nomme des experts pour les ajouter à la liste, tient-il compte de l'équilibre des sexes, de l'engagement des populations autochtones et des membres des communautés locales, et de l'éventail de disciplines et d'expertises applicables?	
a) non	X
b) oui	
376. Votre pays a-t-il activement participé aux activités régionales et sous-régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	X
377. Votre pays a-t-il entrepris une étude des programmes nationaux et des besoins liés à l'application de la Convention et, le cas échéant, en a-t-il informé le Secrétaire exécutif?	
a) non	
b) en cours	X
c) oui	

Tableaux de conclusion

Veillez utiliser cette case pour indiquer les activités particulières que votre pays a menées à la SUITE DIRECTE de son nouveau statut de Partie contractante à la Convention, en faisant référence aux questions antérieures, selon qu'il convient:

<p>Suite à son état de partie contractante à la Convention sur la Diversité Biologique le Bénin a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - publié la convention sur la Diversité biologique avec le concours de la presse (radio-Télévision, presse écrite) ; - entrepris des journées de sensibilisation dans les départements ciblées sur les communautés locales ; - formé les groupes thématiques (Biodiversité , Diversité Biologique marine et côtière, Diversité Biologique des zones arides, Faune, Flore).
--

Veillez utiliser cette case pour identifier des initiatives conjointes avec d'autres Parties, en vous reportant aux questions précédentes, si nécessaire:

En matière d'initiative commune avec d'autres pays partie, le Bénin a :

- entrepris d'élaborer avec l'appui de l'UICN un projet sur la protection de la biodiversité des aires protégées (Bénin - Niger - Burkina Faso),
- des idées de projets sur la diversité biologique transfrontalière (Bénin Togo - Bénin Niger) sont en cours de développement.

Veillez utiliser cette case pour formuler toute autre observation sur les questions portant sur la mise en oeuvre de la Convention à l'échelle nationale

La mise en œuvre de la convention se fait actuellement à notre avis à plusieurs vitesses. Certains pays sont très avancés et entraînent les autres à aller au même rythme qu'eux alors que d'autres pays (en développement) ont beaucoup de préalables à résoudre avant d'avancer.

Cette remarque s'observe lors de l'élaboration de la stratégie où la sensibilisation n'a pas encore atteint toutes les couches locales comme elle se doit. De nombreuses étapes nécessitent un temps plus long d'explication pour recueillir de la population l'essentiel des informations.

La formulation de ces questions est basée sur les articles de la Convention et sur les décisions de la Conférence des Parties. Si vous avez eu des difficultés d'interprétation, veuillez nous en informer.

Il n'y a pas eu des difficultés d'interprétation mais plutôt des difficultés d'application en fonction des préalables qui n'étaient pas établis au niveau des populations.

Les mœurs, les habitudes, les coutumes sont autant de concepts qu'il va falloir percer pour tirer meilleurs profits des messages à apporter. Cette étape est une véritable étape conflictuelle ou de controverses.

Si votre pays a terminé la mise au point de sa stratégie et de son plan d'action national en matière de diversité biologique (SPADB), veuillez donner les informations ci-après:

Date d'achèvement:	
Si le SPADB a été adopté par le gouvernement:	
Lequel?	
A quelle date?	
Si le SPADB a été publié, veuillez donner les détails ci-après:	
Titre:	
Nom et adresse de l'éditeur:	
ISBN:	
Prix (le cas échéant):	
Autres informations pour les commandes:	
Si le SPADB n'a pas été publié	
Veuillez indiquer en détails la procédure pour obtenir des exemplaires:	
Si le SPADB est affiché sur un site web national	
Veuillez l'adresse complète du localisateur de ressources uniformes (URL):	
Si le SPADB a été confié à la garde d'une agence d'exécution du FEM	
Veuillez identifier l'agence:	

Veillez donner des détails similaires si vous avez réalisé une étude de la diversité biologique du pays, ou un autre rapport, ou tout autre plan d'action pertinent aux objectifs de la Convention

La monographie nationale nous a donné l'occasion d'entreprendre plusieurs études sur la diversité biologique du pays. Le tout est synthétisé dans un document intitulé monographie nationale du Bénin édition 2000.

Veillez donner des détails sur toute instance nationale (tel que le bureau d'audit national) qui a examiné ou qui examinera la mise en oeuvre de la Convention dans votre pays

Le Bureau d'Audit National qui a déjà examiné et évalué la réalisation de la stratégie (au niveau où nous sommes est : le PNUD Bureau de Cotonou.

Cet organisme suivra la mise en œuvre de la convention au Bénin dans tous ces compartiments, tel qu'il a été stipulé dans la lettre au siège du GEF pour identifier la structure des Nations Unies qui suivra la convention dans le pays.

Réf : lettre MEHU n° 2163 du 16 octobre 2000 et n°2394 du 8 avril 2000.